Initiative Cacao et Forêts

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT ANNUEL INITIATIVE CACAO ET FORÊTS 2020

EAUX ET FORETS C-I

the sustainable trade initiative

World Cocoa Foundation

TABLE DES MATIERES

INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS P. 5

RÉSUMÉ P. 6

DÉCLARATIONS P. 8

I. QU'EST-CE QUE L'INITIATIVE CACAO ET FORÊTS ? P. 12

II. PROTECTION ET RESTAURATION DES FORÊTS P. 16

III. PRODUCTION DURABLE ET AGROFORESTERIE P. 30

IV. TRAÇABILITÉ P. 39

V. ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ET INCLUSION SOCIALE P. 46

VI. SUIVI ET ÉVALUATION P. 54

VII. AUTRES PROJETS ET INITIATIVES P. 56

VIII. PRIORITÉS DE L'INITIATIVE CACAO ET FORÊTS POUR 2021 P. 60

ANNEXE : TABLEAUX DE SUIVI P. 62

INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFOR : Agence Foncière Rurale
AGR : Activités génératrices de revenus
AVEC : Associations Villageoises d'Épargne et de Crédits
BSSI : Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention
BPA : Bonnes pratiques agricoles
CAC : Cadre d'Action Commune
CNS : Conseil National de Sécurité
CNRA : Centre National de Recherche Agronomique
COP : Conférence des Parties
DRD : Différentiel de Revenu Décent
FACI : Forces Armées de Côte d'Ivoire
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FLEGT : Forest Law Enforcement, Governance and Trade
GCF : Fonds Vert pour le Climat
GCRN : Mécanismes de gestion des ressources naturelles à base communautaire
GEF : Fonds pour l'Environnement Mondial
GT : Groupe thématique
ha : Hectare
ICF : Initiative Cacao et Forêts
ICRAF : World Agroforestry Institute
IDEF : L'Association Initiatives pour le Développement Communautaire et la Conservation de la Forêt
MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MINEF : Ministère des Eaux et Forêts
MPD : Ministère du Plan et du Développement
ODD : Objectifs de Développement Durable
OIPR : Office Ivoirien des Parcs et Réserves
OI-REN : Observatoire Ivoirien pour la gestion durable des Ressources Naturelles
ONG : Organisation non gouvernementale
PARFACI : Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire
PDIC : Projet de Développement Intégré de la chaîne de valeur du Cacao
PIF : Programme d'Investissement Forestier
PIF2 : Programme d'Investissement Forestier Phase II
PRE : Programme de Réduction des Émissions
PSE : Paiements pour services environnementaux
PTF : Partenaires techniques et financiers
REDD+ : Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
SCOLUR-CI : Mise à l'échelle des systèmes alimentaires à base de cacao, des innovations transformatrices en matière d'utilisation et de restauration des terres en Côte d'Ivoire
SEP REDD+ : Secrétariat Exécutif Permanent de la REDD+
SODEFOR : Société de Développement des Forêts
SPREF : Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts
WCF : World Cocoa Foundation/ Fondation Mondiale du Cacao
WRI : World Resources Institute

RESUMÉ

Objectif de porter la couverture forestière à 20 % du territoire (11 % en 2015)

	Gouvernement de la Côte d'Ivoire	Entreprises du cacao et du chocolat
PROTECTION ET RESTAURATION DE LA FORÊT	**6,4 millions d'arbres** plantés lors de l'opération « 1 jour, 5 millions d'arbres », soit plus d'**un arbre pour 5 habitants**, et plus de **7,6 million d'arbres plantés** en 2019 et 2020 Plus de **30 000 ha de superficie plantée** en reboisements compensatoires, soit **plus de 100 terrains de football par jour en une année** Cartographie de l'ensemble du verger cacao dans le domaine rural et dans les forêts classées Activités de sensibilisation, de contrôle et de surveillance conduites dans les forêts classées prioritaires Adoption de l'outil IMAGES par l'ICF pour **la surveillance par satellite** des forêts	Plus de **3,4 millions d'arbres** distribués pour les systèmes agroforestiers et le reboisement soit plus de **5,4 millions** depuis 2018 Plus de **6 200 ha de forêts** restaurés en zones rurales Plus de **354 000 exploitations cartographiées** pour améliorer la traçabilité Plus de **104 500 producteurs sensibilisés** au nouveau Code forestier **74% des achats directs** de cacao traçables **7 217 producteurs** ont bénéficié de paiements pour services environnementaux (PSE) en 2020, soit plus de **9 300 producteurs** depuis 2018
	Protocole d'entente signé pour la conservation et la restauration de la forêt classée de Cavally (67 541 ha), portant la superficie des forêts classées sous protocole d'accord avec le secteur privé à **649 541** ha (Arrah, Haute-Dodo, Goin-Débé, Rapides-Grah, Cavally)	
PRODUCTION DURABLE ET SOURCES DE REVENU DE PRODUCTEURS	**50 000 arbres distribués** pour un projet pilote sur l'agroforesterie **10 millions** de plants d'essences forestières en pépinière pour être distribués aux producteurs à partir d'avril 2021 sur un programme visant à planter 60 millions d'arbres d'ici à 2024	Plus de **329 000 producteurs** formés aux bonnes pratiques agricoles / « Plus de cacao sur moins de terres » **90 000 producteurs** formés aux pratiques intelligentes face au climat **104 000 ha d'agroforesterie** mis en place Plus de **47 000 producteurs** avec des produits et services financiers **Plus de 1 900 associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC)** soutenues, pour un total de **47 000 membres**
PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS ET INCLUSION SOCIALE	**270 autorités** des zones cibles sensibilisées sur l'Initiative Cacao et Forêts	**116 000 personnes** participant à des projets et activités d'autonomisation des femmes
RÉSULTAT DES ACTIONS	Tendance baissière de la déforestation observée en 2019 sur l'ensemble du pays, confirmée en 2020 par les rapports de WRI/Global Forest Watch	

Données du secteur privé sur la période octobre 2019 à septembre 2020

Axes de travail pour 2021

- Développement et mise en place du système national unifié de traçabilité du cacao
- Développement du système national de suivi satellitaire et d'alerte précoce de la déforestation
- Mise en œuvre de projets pilotes fondés sur les approches paysagères pour rééquilibrer l'utilisation des terres
- Renforcement des activités d'agroforesterie
- Mise en œuvre des projets de restauration des forêts issus des partenariats avec le secteur privé
- Mobilisation des ressources financières et techniques requises pour la mise en œuvre du plan d'action 2021-2025

Monsieur Alain-Richard Donwahi,
Ministre des Eaux et Forêts, Président du Comité de Pilotage

Chers partenaires de l'Initiative Cacao et Forêts,

Conscients de la complexité des thématiques à traiter et de la nécessaire consultation et implication des nombreuses et diverses parties prenantes que requiert la mise en œuvre réussie de l'ICF, les signataires du Cadre d'Action Commune ont décidé de mettre en œuvre une phase pilote couvrant la période 2018-2020.

Cette phase pilote est venue à son terme, le 31 décembre 2020. Il est heureux de noter que d'importants résultats ont été enregistrés, notamment en matière de cadre politique, législatif et réglementaire du secteur forestier, de mise en œuvre d'activités d'agroforesterie et de préparation de la mise en place du Système national unifié de traçabilité du cacao.
Le plan d'action 2021-2025 et le budget 2021 ont été adoptés par le Comité de Pilotage, en sa séance du 25 février 2021.

Cette deuxième phase vise non seulement à consolider les acquis de la phase pilote, mais également à mettre en œuvre le plan d'action 2021-2025 adopté en février 2021. Un accent particulier devra être mis sur le relèvement des défis identifiés au cours de la phase pilote.

Le défi majeur à relever est lié à la mobilisation des ressources financières requises pour la mise en œuvre réussie de l'ICF. Les signataires du Cadre d'Action Commune (CAC) entendent le relever.

Outre ce défi, il y a celui lié à la mise en place du Système national unifié de traçabilité du cacao et du système national de surveillance des forêts et d'alerte précoce de la déforestation, assortis d'un mécanisme de suivi et de vérification. Il s'agit d'un défi impératif à relever, eu égard aux pressions de plus en plus exigeantes des consommateurs du cacao et de la société civile en ce qui concerne la traçabilité des produits agricoles et forestiers exportés.

J'invite l'ensemble des partenaires de l'ICF à conjuguer leurs efforts techniques et financiers en vue de la mise en place effective des systèmes précités et du mécanisme de suivi correspondant, nécessaires au renforcement de la transparence dans la chaine de valeur du cacao et à la satisfaction des préoccupations des consommateurs du cacao et de ses dérivés.

J'exhorte, enfin, tous les acteurs de la chaine d'approvisionnement du cacao, aux côtés du gouvernement de Côte d'Ivoire et des partenaires techniques et financiers, à conjuguer leurs efforts afin de promouvoir une économie cacaoyère durable, respectueuse de l'environnement et qui préserve le patrimoine forestier.

Monsieur Richard Scobey,
Président, Fondation Mondiale du Cacao (WCF)

Chers amis de l'Initiative Cacao et Forêts,

Cette année pleine de défis et de difficultés pour l'humanité nous a tant appris. Elle nous a rappelé que nous sommes tous liés, à travers les frontières, du producteur de cacao au consommateur de chocolat, et que notre destin collectif repose sur le bien-être de tous.

L'Initiative Cacao et Forêts a été conçue dès le départ comme un partenariat, où chacun agit au service d'objectifs conjoints, et cette année difficile a renforcé notre détermination collective. Le rapport commun que vous tenez entre les mains témoigne de la qualité de notre collaboration. Nous saluons ici tout particulièrement le partenariat avec le gouvernement ivoirien, sous le leadership du Ministre des Eaux & Forêts Alain-Richard Donwahi.

Cette année nous a également confirmé l'urgence d'accélérer la lutte contre la déforestation et le changement climatique. Global Forest Watch a annoncé en 2020 une baisse de la déforestation en Afrique de l'Ouest. Nous avons pris note de cette bonne nouvelle, qui semble indiquer que notre action va dans le bon sens, et restons pleinement engagés pour atteindre notre objectif : protéger et restaurer les forêts et assurer une production de cacao respectueuse de la planète

Au début de la pandémie de COVID-19, les entreprises du cacao et du chocolat ont travaillé sur l'urgence sanitaire avec des donations financières, et en mettant leurs réseaux d'approvisionnement en cacao au service des messages et des gestes de prévention promus par le gouvernement. Puis elles se sont rapidement adaptées à la nouvelle donne et ont continué le travail crucial du l'Initiative Cacao et Forêts. Malgré les défis liés à la crise, les entreprises ont fait des progrès très rapides visant à atteindre une traçabilité à 100% de leur approvisionnement direct en cacao. Et pour étendre cette visibilité à toute la chaine d'approvisionnement, nous travaillons avec le gouvernement ivoirien sur un système unifié de traçabilité.

Autre succès de l'Initiative Cacao et Forêts : l'agroforesterie est devenue une priorité claire pour tous. Il convient maintenant d'accélérer nos efforts pour couvrir plus de territoire et amplifier la distribution d'arbres polyvalents.

Enfin, notre engagement à produire 'plus de cacao sur moins de terre' se concrétise, avec des progrès sur la formation des producteurs. De plus, nous développons leur intégration financière et la diversification de leurs revenus.

Notre stratégie est claire pour la période 2021/2022 qui s'ouvre. Des projets d'approche paysagère se mettent en place avec des collaborations entre secteur privé, collectivités locales, autorités traditionnelles, communautés rurales et ONG, pour rééquilibrer l'utilisation des terres dans certaines régions. Nous allons également concentrer nos efforts pour restaurer plus de terres dégradées et promouvoir l'agroforesterie, en cohérence avec le nouveau Code forestier. Enfin, nous souhaitons voir un système national robuste d'imagerie satellitaire et d'alertes de déforestation pleinement mis en place pour mieux suivre nos progrès.

DÉCLARATION

Monsieur Daan Wensing,
Directeur Général IDH, the Sustainable Trade Initiative

2020 a été une année particulière à bien des égards. Pour l'Initiative Cacao et Forêts, elle sonne également l'heure des premiers bilans avec la fin de la première phase.

Le bilan est-il positif ? A maints égards, oui. Sans être exhaustif, des progrès notables ont été réalisés sur des sujets fondamentaux comme la traçabilité, le suivi spatial de la déforestation, la sensibilisation et le suivi-évaluation. Et surtout, des entreprises du secteur privé se sont engagées sur des projets de réhabilitation de forêts dégradées de manière très concrète, aux côtés du gouvernement de Côte d'Ivoire.

Si l'on peut s'en féliciter, on ne peut s'en contenter pour autant. Au regard de l'urgence -tant environnementale que sociale et politique- de concrétiser nos engagements de produire un cacao durable, nous devons redoubler d'efforts aujourd'hui pour véritablement concrétiser ces réussites et s'assurer de leur pérennité dans le temps.

En conclusion, 2020 s'achève sur la promesse d'une nouvelle phase davantage orientée vers les actions sur le terrain, un certain nombre de préalables en termes de gouvernance et de mise en place d'outils ayant été établis lors de la première phase. Mon souhait est que, ensemble, tous les acteurs du secteur cacao et chocolat passions le cap d'un cacao ivoirien durable et de la protection des forêts, sans retour en arrière possible. C'est ce qui rend cette nouvelle phase aussi importante que difficile et IDH est prêt à poursuivre son engagement aux côtés des signataires pour relever ce défi si important pour la Côte d'Ivoire et le secteur cacao.

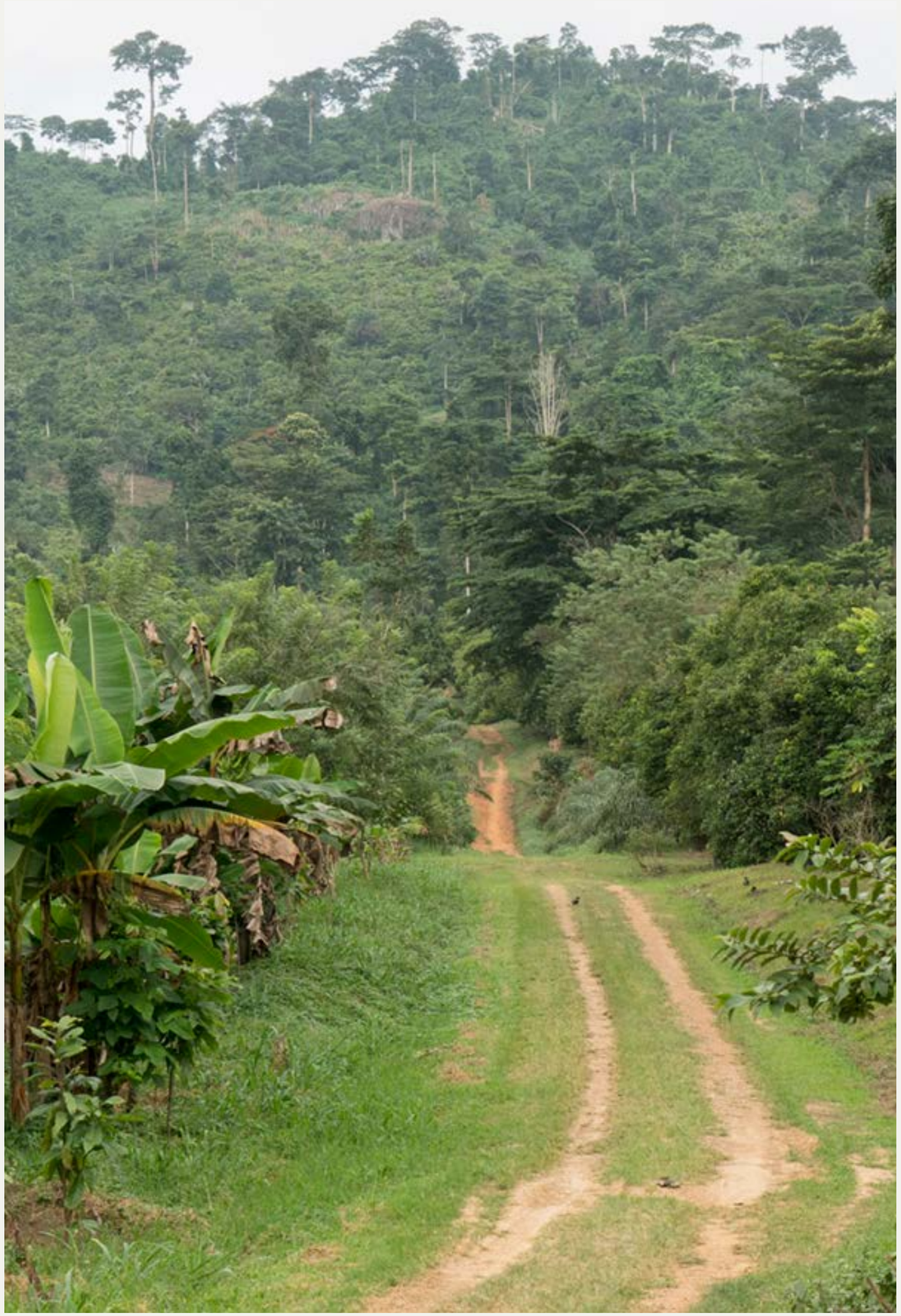

I. QU'EST-CE QUE L'INITIATIVE CACAO ET FORÊTS ?

Contexte

Ayant pris conscience des effets positifs de la forêt sur la durabilité de la production de cacao ainsi que des effets négatifs de la déforestation sur la cacaoculture et l'environnement, les entreprises du cacao et du chocolat ont engagé des réflexions sur les actions à mener afin de minimiser les effets du changement climatique, d'éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement du cacao et de diminuer ainsi leur empreinte carbone.

L'Initiative Cacao et Forêts (ICF) est le fruit de consultations menées, depuis mars 2016, entre les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, et 35 grandes entreprises du cacao et du chocolat, représentant 85% du commerce mondial du cacao. Suscitée par le Prince Charles, l'Initiative est facilitée par IDH, the Sustainable Trade Initiative et la Fondation Mondiale du Cacao (WCF).

Ces consultations initiales entre les gouvernements et les entreprises en mars 2017 ont abouti à la signature du Cadre d'Action Commune (CAC) de l'Initiative Cacao et Forêts le 16 novembre 2017, à Bonn, Allemagne, en marge de la Conférence des Parties (COP) 23. Ce CAC vise à mettre fin à la déforestation et à promouvoir la protection et la restauration des forêts au sein de la filière cacao.

Le CAC définit des engagements de base, des actions majeures, des mesures vérifiables et des objectifs, assortis d'un calendrier de mise en œuvre, pour une chaîne d'approvisionnement exempte de déforestation et favorable à la protection de la forêt.

L'ICF est considérée comme l'interface entre la cacaoculture et le développement forestier.

Ainsi, elle est en adéquation avec la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) adoptée en 2019. Elle en est une composante essentielle et est pilotée par le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF).

L'ICF est une plateforme de partenariat public-privé, entre les gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana et les entreprises du cacao et du chocolat. Par conséquent, elle a vocation à faire jouer la synergie d'actions, d'une part entre les projets et programmes des signataires du CAC, et d'autre part entre les projets et programmes en cours et à venir, avec d'autres partenaires (tels que la société civile et les partenaires techniques et financiers (PTF)) ou plateformes visant les mêmes objectifs que ceux de l'ICF.

L'Initiative Cacao et Forêts est alignée avec les Accords de Paris sur le climat, participe aux Objectifs de Développement Durable (ODD) 13 « Lutter contre les changements climatiques » et 15 « Vie terrestre », et contribue à l'objectif de réduction des émissions de CO2 de la Côte d'Ivoire.

Thématiques

L'objectif général de l'Initiative Cacao et Forêts est de contribuer à mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts dans la chaîne d'approvisionnement du cacao. Elle est organisée autour de trois axes de travail ou thématiques :

- Protection et restauration de la forêt
- Production durable et sources de revenu des producteurs
- Participation des communautés et inclusion sociale.

Engagements

Le CAC de l'ICF comporte huit engagements principaux, à savoir:

1. Interdire et prévenir les activités de la filière du cacao qui causent ou contribuent à la poursuite de la déforestation ou à la dégradation des parcs nationaux et réserves, forêts classées et forêts du domaine forestier protégé (domaine rural) ;

2. Respecter les droits des producteurs de cacao, en particulier au travers de l'identification et la réduction des risques sociaux et de la mise en œuvre progressive des actions afin de minimiser les impacts préjudiciables potentiels sur les aspects sociaux et économiques ;

3. Promouvoir la restauration efficace et la conservation sur le long terme des parcs nationaux et réserves ainsi que des forêts classées ;

4. Renforcer la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, avec pour objectif final l'obtention d'une traçabilité totale jusqu'au niveau de la plantation ;

5. Mettre en œuvre les actions tangibles et objectifs assortis de délais précis sur la base de consultations des parties prenantes et d'un calendrier réaliste ;

6. Mettre en œuvre les actions adaptées dans le contexte d'une approche territoriale plus vaste, en créant des liens forts avec des initiatives similaires sur d'autres productions agricoles, et en s'alignant pleinement sur la stratégie nationale de Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) ainsi que les autres stratégies et plans nationaux pertinents ;

7. Travailler de concert à la mise en œuvre des actions du CAC ainsi qu'à la mobilisation des ressources financières et de l'expertise technique requises, entre autres via un processus d'engagement continu des parties prenantes autour d'un dialogue sur les questions clés, le développement d'un plan efficace de mise en œuvre, et les actions conjointes de partage des enseignements et des connaissances afin de renforcer les capacités institutionnelles ; et

8. Fournir un suivi et un reporting efficaces sur les progrès réalisés au niveau des engagements et actions afin d'assurer la transparence et la responsabilité.

En 2020, pour la première fois, les entreprises de l'ICF et les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana ont rendu compte des progrès et des résultats liés à la mise en œuvre de leurs actions spécifiques. Dans la foulée de la Journée de la Terre 2021, les signataires rendent compte de la dernière année de mise en œuvre de la phase pilote.

L'ICF a reçu le soutien financier de plusieurs partenaires au développement, notamment le Ministère fédéral Allemand de la coopération économique et du développement, le Ministère Néerlandais des affaires étrangères et Partnerships for Forests (P4F). L'ICF travaille en synergie avec un large éventail d'organisations et de partenariats environnementaux mondiaux et locaux, notamment Beyond Chocolate, la Dutch Initiative for Sustainable Cocoa, l'Initiative Allemande pour un cacao durable, le Partenariat de la déclaration d'Amsterdam, Proforest, Rainforest Alliance, la Swiss Initiative for Sustainable Cocoa, Tropical Forest Alliance, World Resources Institute et le World Wildlife Fund.

II. PROTECTION ET RESTAURATION DES FORÊTS

L'objectif de la politique forestière est de contribuer à créer les conditions d'une agriculture toujours prospère, à satisfaire les besoins du pays en matière de bois d'œuvre et de bois énergie et à assurer le bien-être des populations.

La SPREF fait la promotion de l'agroforesterie cacaoyère pour restaurer les forêts dégradées. Les innovations majeures de la stratégie sont : (i) la gestion différentielle basée sur la catégorisation des forêts classées ; (ii) l'introduction du concept d'agro-forêt ; (iii) l'implication du secteur privé et des communautés dans la protection et la gestion des forêts ; (iv) le renforcement de la propriété de l'arbre ; et (v) le respect des droits humains.

Règlementation et gouvernance

L'ensemble des parties prenantes ont travaillé de manière participative pour élaborer la loi N°2019-675 adoptée le 23 juillet 2019 portant Code forestier, avec cinq textes réglementaires adoptés en 2020 (voir encadré). Le processus de validation et d'adoption des autres textes d'application du Code forestier se poursuit.

5 TEXTES REGLEMENTAIRES LA LOI N°2019-675 DU 23 JUILLET 2019 PORTANT CODE FORESTIER ADOPTES EN 2020

1. le Décret N°2020-423 du 29 avril 2020 fixant les conditions de déboisement et de défrichement dans le domaine forestier national ;

2. le Décret n°2020-424 DU 29 avril 2020 définissant les modalités de Protection des Forêts Sacrées ;

3. le Décret n°2020-425 du 29 avril 2020 redéfinissant les limites de la Forêt classée de l'Anguédédou;

4. l'Arrêté n°1136/MINEF/CAB du 08 décembre 2020 précisant les pièces constitutives du dossier de demande de Concession de Gestion forestière ou Agro forestière;

5. l'Arrêté interministériel n°00578 /MINEF/MATD/MINADER/MEF/MINEDD 03 juillet 2020 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Consultative Interministérielle de Concession de Gestion des Forêts du Domaine Privé de l'Etat.

En 2020, le MINEF a également poursuivi la communication sur la loi portant Code forestier et ses textes d'applications en lien avec l'ICF dans la zone de production de cacao.

Des actions ont été également menées en matière de gouvernance, afin d'améliorer la protection des forêts.

Il s'agit de la conduite d'activités d'observation indépendante par des organisations de la société civile et la réalisation du Rapport risque secteur, en prélude du développement de l'Indice de gouvernance du MINEF avec la signature, le 23 octobre 2019, d'un partenariat avec l'agence de notation Bloomfield Investment Corporation.

Actions de protection des forêts sur le terrain

Afin de faciliter et renforcer les actions de surveillance des forêts, le MINEF a poursuivi l'équipement de ses structures en moyens de mobilité.
Des activités de sensibilisation, de contrôle et de surveillance ont été conduites dans les forêts classées prioritaires de la zone forestière ivoirienne par la police forestière et la Société de développement des forêts, soutenues par la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention (BSSI) du MINEF, les Forces Armées de Côte d'Ivoire (FACI), la Gendarmerie Nationale et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR). Ce programme de sécurisation des forêts classées est financé par le Conseil National de Sécurité (CNS).

Comme résultat de toutes ces actions, on observe une tendance baissière de la déforestation, confirmée par les rapports du World Resources Institute et Global Forest Watch des Nations Unies publiés en 2020. Ceci semble confirmer que les actions menées visant à préserver et à réhabiliter les forêts à travers le renforcement du cadre réglementaire, la surveillance des forêts, le planting d'arbres et la sensibilisation des communautés vont dans le bon sens et doivent être renforcées.

Selon le Secrétariat Exécutif Permanent de la REDD+ (SEP REDD +) responsable du suivi et de l'évaluation de l'ICF, le Parc national de Tai est indemne de toute occupation agricole à la fin de 2020. S'agissant du Parc national du Mont Péko et des forêts classées, les données ne sont pas disponibles au stade actuel.

En 2020, le groupe thématique (GT) Parcs Nationaux et Réserves a été mis en place. Le Parc national du Mont Péko dont le niveau de dégradation s'élevait à 65,8 % en 2016 devrait bénéficier d'un projet de conservation à travers les activités initiées par les parties prenantes.

Quatorze sur un total de seize aires protégées sont gérées selon un mécanisme de gestion participative en 2020. Enfin, 400 ha de zones dégradées ont été réhabilitées en 2020 par l'OIPR sous forme de régénération assistée dans les aires protégées.

Les entreprises du secteur privé ont de leur côté mis en œuvre des politiques et réalisé des activités de cartographie (voir section 4) pour s'assurer qu'elles ne s'approvisionnent pas en cacao dans les parcs nationaux et les réserves, conformément aux orientations opérationnelles convenues avec le gouvernement.

Paiements pour services environnementaux

Les entreprises du secteur privé pilotent des approches innovantes pour inciter les producteurs à adopter de nouvelles pratiques et de nouveaux comportements en matière de protection et de restauration des forêts. Cela se fait par le biais d'accords de paiement pour services environnementaux (PSE) avec les producteurs. Par exemple, les PSE soutiennent les producteurs pendant les premières années de mise en œuvre de l'agroforesterie du cacao.

L'année dernière, les entreprises ont soutenu un total de 7 217 personnes pour recevoir des PSE et 9 308 personnes ont bénéficié des PSE depuis la création de l'ICF.

Monsieur Cedric van Cutsem,
Directeur Associé Cocoa Life, opérations, Mondelēz International

« Nous pensons que le paiement pour les services environnementaux est un excellent exemple d'incitations financières qui encouragent les producteurs à adopter des pratiques plus durables, efficaces et résilientes. Ces programmes visent à améliorer les écosystèmes, donc élargir la portée de ces programmes et leur impact par le biais de partenariats est essentiel. Nous sommes encouragés par le fait que Barry Callebaut nous aide à faire cela en Côte d'Ivoire, et que l'initiative Partnerships for Forests du gouvernement britannique a confirmé une nouvelle subvention pour accélérer le travail. »

Régime foncier : un soutien du secteur privé mais un problème qui reste clé

Les producteurs de cacao sont souvent confrontés à des contraintes juridiques en matière de régime foncier. Ceci peut constituer un obstacle à la replantation d'arbres dans les parcelles de cacao. La sécurité foncière n'est pas seulement un facteur de productivité - c'est un catalyseur pour la prospérité des producteurs, l'autonomisation des communautés et la protection et la restauration des forêts. En Côte d'Ivoire, les entreprises ont aidé 762 producteurs de cacao à obtenir des documents relatifs à la propriété foncière.

Monsieur Youssouf Doumbia,
Président, OI-REN

« L'Observatoire Ivoirien pour la gestion durable des Ressources Naturelles, en abrégé OI-REN, est une plateforme d'organisations de la société civile en Côte d'Ivoire, engagées, de façon générale, dans la protection de l'environnement et la défense des droits humains. De façon spécifique, l'OI-REN est engagé dans les processus Forest Law Enforcement, Governance and Trade (FLEGT), REDD+, Initiative Cacao et Forêts et les questions connexes telles que le Foncier rural en Côte d'Ivoire et la prise en compte du genre dans la gestion forestière. Il se positionne comme observateur indépendant. S'il est vrai que dans le cadre de la réforme forestière et de l'ICF en particulier, la transparence, l'accès à l'information, la traçabilité et l'inclusion sociale sont des thématiques abordées, avec l'implication active de l'OI-REN, la sécurisation du foncier rural et le partage juste et équitable des revenus issus de l'exploitation des forêts classées et des agro forêts, restent les défis majeurs au succès de l'ICF. L'OI-REN propose qu'un cadre d'échanges interministériel et multipartite (Secteur privé, société civile, Chefferie traditionnelle, partenaires techniques et financiers (PTF), l'Agence Foncière Rurale (AFOR), ...) soit mis en place pour traiter définitivement ce sujet. »

Gestion publique/privée pour la restauration des forêts

La nouvelle stratégie forestière fait une place de choix à la contribution du secteur privé pour la gestion des forêts. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le MINEF avec ses services compétents (Société de Développement des Forêts (SODEFOR) etc.) ont travaillé à l'élaboration des plans-types d'aménagement des forêts classées, sur la base des directives liées à la nouvelle politique forestière.

Ces plans-types d'aménagement sont en cours d'adoption par le MINEF.

En outre, des plans d'aménagement sont en cours d'élaboration pour les forêts classées de Rapides-Grah, de Haute-Dodo et de Goin-Débé (Composante 1 : Gestion durable des Forêts Classées ciblées) dans le cadre du Programme d'Investissement Forestier (PIF) financé par la Banque Mondiale.

Des études détaillées visant l'actualisation de données socioéconomiques et biophysiques et l'élaboration de plans d'aménagement durable à l'échelle des paysages des forêts classées ont été lancées, créant ainsi des pilotes d'innovation à grande échelle pour la mise en œuvre de la SPREF.

Les forêts classées de Haute-Dodo et Rapides-Grah font l'objet de Protocoles d'Accord avec le Groupe Olam. Le Groupe SIAT est engagé auprès du MINEF pour la réhabilitation de la forêt classée Goin-Débé, et Barry Callebaut et Inprobois ont démarré l'élaboration du plan d'aménagement de la forêt classée d'Arrah.

Par ailleurs, un Protocole d'Entente a été signé entre le MINEF et Nestlé le 10 Juillet 2020 pour la conservation et la restauration de la forêt classée de Cavally (67 541 ha), l'une des forêts classées les plus grandes, les plus riches en biodiversité et les mieux conservées.

Ce projet vise notamment à améliorer les conditions de vie des populations en périphérie de la forêt et à entamer, avec le concours des communautés, une phase de transition paisible des paysans dont les plantations sont à l'intérieur de la forêt classée. Ainsi la superficie totale des forêts classées sous Protocole d'Accord avec le secteur privé s'élève à 649 541 ha.

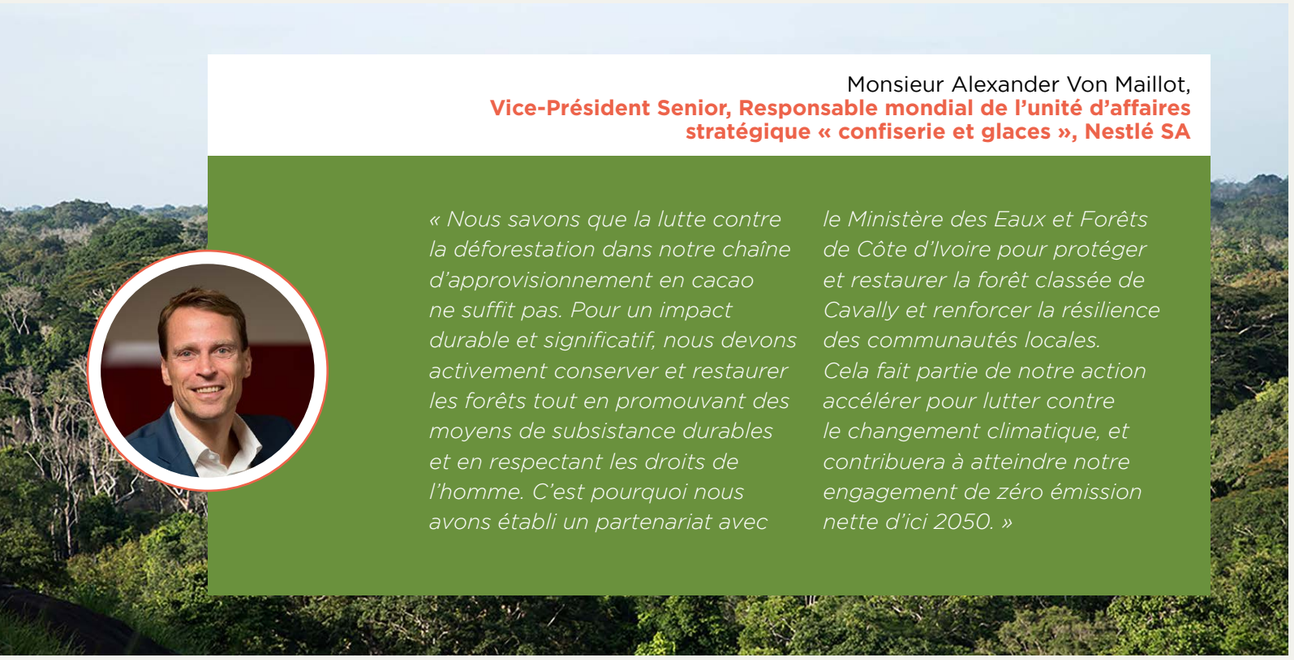

Monsieur Alexander Von Maillot,
Vice-Président Senior, Responsable mondial de l'unité d'affaires stratégique « confiserie et glaces », Nestlé SA

« Nous savons que la lutte contre la déforestation dans notre chaîne d'approvisionnement en cacao ne suffit pas. Pour un impact durable et significatif, nous devons activement conserver et restaurer les forêts tout en promouvant des moyens de subsistance durables et en respectant les droits de l'homme. C'est pourquoi nous avons établi un partenariat avec le Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire pour protéger et restaurer la forêt classée de Cavally et renforcer la résilience des communautés locales. Cela fait partie de notre action accélérer pour lutter contre le changement climatique, et contribuera à atteindre notre engagement de zéro émission nette d'ici 2050. »

Monsieur Didier Lorhoury Gbogou,
Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux et Forêts, Président du Comité Technique de l'ICF

« Parmi les acquis majeurs enregistrés par l'ICF au cours de la phase pilote qui s'est achevée en décembre 2020, figure l'intérêt grandissant manifesté par certains partenaires privés de l'ICF à la gestion durable des forêts. Ces entreprises qui peuvent être considérées comme des « early birds » dans le cadre de la nouvelle stratégie forestière, sont à féliciter.
La priorité pour les cinq prochaines années est de mettre en œuvre des projets issus de ces partenariats, pour servir de modèle et de vitrine aux actions de l'ICF et de la nouvelle Stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts. »

Reboisement : un effort certain de l'Etat et de ses partenaires privés

Le MINEF a organisé la journée nationale de planting d'arbres, dénommée « 1 jour, 5 millions d'arbres », le 25 juillet 2020. Au cours de cette journée, près de 6,4 millions d'arbres ont été plantés soit, en équivalent, 31 400 ha de forêts reboisées.

Le cumul des arbres plantés au cours de ces opérations de planting de 2019 et 2020 s'élève à plus de 7,6 millions d'arbres, soit en équivalent 37 300 ha environ.

Les reboisements compensatoires réalisés par les opérateurs privés de la filière bois et ceux réalisés au cours d'opérations diverses ont porté sur des superficies de 3 465 ha et 300 ha, respectivement. Au total, les superficies plantées dans le cadre d'opérations initiées par le secteur public s'élèvent à 35 165 ha (31 400 ha plantés lors de l'opération « 1 jour, 5 millions d'arbres » ; 3 465 ha de reboisements compensatoires et 300 ha de reboisements divers).

En outre, les entreprises réalisent des investissements pour restaurer les terres déboisées et dégradées en dehors des exploitations de cacao.

En 2020, les entreprises ont distribué 105 689 arbres pour restaurer 6 252 ha de zones forestières dans la zone rurale. Au total, les entreprises ont distribué 197 030 arbres depuis 2018.

En 2020, les entreprises ont également noué un partenariat avec l'OIPR pour collaborer et coordonner les efforts de protection des parcs nationaux, comme le parc national de Taï. Malheureusement, la disponibilité des semences et plants forestiers est insuffisante comparée aux besoins. En réponse à ce défi, des efforts sont en cours pour augmenter la production de semences.

Deux centres de production de semences d'essences forestières sur trois sont maintenant opérationnels : le premier établi par la SODEFOR et le second par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) dans le cadre du Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire (PARFACI).

Ce projet a également installé et accompagné huit pépiniéristes.

Approches paysagères

Les entreprises collaborent avec le SEP REDD+ et d'autres partenaires pour mettre en œuvre des approches paysagères dans les zones prioritaires de Cavally, Goin-Débé, la Mé, Nawa et San Pedro.

L'approche paysagère consiste à équilibrer les demandes concurrentes d'utilisation des terres de la meilleure façon pour le bien-être humain et l'environnement. Ainsi, les entreprises s'associent aux chefs traditionnels, aux dirigeants communautaires, aux organisations non gouvernementale (ONG), aux gouvernements locaux et à d'autres parties prenantes dans le cadre des approches paysagères innovatrices.

Monsieur Parfait Kouadio,
Directeur de Cabinet Adjoint, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

« Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) soutient pleinement la mise en place de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF), une plateforme multipartite d'action commune entre le gouvernement, les entreprises et producteurs du secteur du cacao.

L'ICF étant en lien direct avec les engagements pris par la Côte d'Ivoire dans le cadre de la lutte mondiale contre les changements climatiques, le MINEDD participe activement à sa mise en œuvre sur le plan stratégique et opérationnel à travers des activités réalisées par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves et le Secrétariat Exécutif Permanent de la REDD+.
Tout en saluant l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'Initiative, le MINEDD réaffirme sa ferme volonté à continuer à soutenir cet élan pour plus d'impact en faveur de la forêt. »

Monsieur Mbalo Ndiaye,
Responsable pays pour la Côte d'Ivoire, Cocoa Life, Mondelēz International.

« La restauration des forêts est essentielle pour la séquestration du carbone et la promotion d'un écosystème sain autour du cacao. Elle offre en outre d'autres opportunités. Dans le cadre de nos efforts de restauration de forêts en Côte d'Ivoire, nous construisons de nouvelles pépinières d'essences forestières avec une capacité de 1,2 million de plants au cours de la prochaine année. Nous travaillons avec des groupes de femmes et de jeunes pour mettre en place ces pépinières et vendre les plants, créant ainsi une opportunité de revenus supplémentaires pour ces groupes. »

Imagerie satellitaire : adoption d'un système de suivi de la déforestation due au cacao

En 2020, l'ICF a avancé vers la prise d'une décision concernant la sélection d'un système de suivi satellitaire de la déforestation due au cacao. Suite à de nombreuses concertations entre les parties prenantes, la décision a été prise par le Comité de pilotage du 25 février 2021 d'adopter le système IMAGES, développé par Vivid Economics en lien avec le Ministère du Plan et du Développement (MPD) pour faire le suivi de la déforestation due au cacao durant les deux prochaines années (2021 et 2022). L'outil IMAGES va ainsi être adapté aux besoins spécifiques de l'Initiative Cacao et Forêts au cours de l'année 2021 et inclure la géolocalisation des planteurs de cacao.

En parallèle, les discussions se poursuivent concernant l'adoption d'un système permanent global au niveau national de suivi des forêts dans le cadre de la REDD+.
L'outil Starling est par ailleurs toujours utilisé pour la surveillance de la forêt classée de Cavally.

S.E. Madame Catherine Brooker,
Ambassadeur de Grande Bretagne en Côte d'Ivoire

« L'Initiative Cacao et Forêts, qui a été lancée en mars 2017 par Son Altesse Royale Le Prince de Galles, a connu un essor important. Une coopération se fait réellement sentir entre les parties prenantes pour trouver une solution durable pour sauvegarder les forêts et les populations qui y dépendent. Le Royaume-Uni est fier de participer et de contribuer à cet essor, notamment grâce au déploiement de sa plateforme satellitaire IMAGES qui permettra une meilleure surveillance des sols et des forêts classés sur le territoire ivoirien. A l'aube de la COP26, j'encourage davantage tous les acteurs de l'Initiative Cacao et Forêts de garder le rythme pour un avenir durable et responsable. »

PROTECTION ET RESTAURATION DES FORÊTS

Dr. Mamadou Fofana,
Président du Comité National REDD+

« Le suivi spatial de la déforestation est un outil essentiel pour mesurer les progrès en matière de lutte contre la déforestation au niveau d'un pays. Pour autant, la définition d'un tel outil doit prendre en compte l'ensemble des besoins des acteurs nationaux, publics comme privés, ainsi que leurs exigences variées en termes de résolution, de périodicité de mise à jour, de facilité d'utilisation, etc. Un chantier ambitieux est ainsi engagé au sein de la REDD+ mais il mettra du temps. Il n'était pas possible de priver l'Initiative Cacao et Forêts d'un outil aussi important et c'est pour cela qu'un système provisoire a été retenu. »

Monsieur Natoueu Jean Claude Koya,
Conseiller Technique, Ministère du Plan et du Développement

« Le Ministère du Plan et du Développement (MPD) est impliqué dans la mise en œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts. Cette initiative est un bon modèle de partenariat public privé assorti d'un plan d'action concret pour la sauvegarde forestière et la cacaoculture durable. Les autres filières agricoles devraient s'en inspirer. A terme, l'ICF pourrait contribuer à l'atteinte de certains Objectifs de Développement Durable (ODD), des contributions prévues déterminées au niveau national de la Côte d'Ivoire et renforcer la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). L'identification d'IMAGES comme Système national de surveillance implique d'avantage le MPD.

Le modèle Macroéconomique Threshold 21 Côte d'Ivoire mise en synergie avec IMAGES pourrait aider à modéliser et affiner durablement les politiques forestières et agricoles pour la sauvegarde de la biodiversité à moyen et long terme. »

Monsieur Amourlaye Touré,
Conseiller Principal, Mighty Earth

« L'initiative Cacao et Forêts a suscité beaucoup d'espoir dès sa création. Trois ans après son démarrage, le travail de l'ICF commence à se faire sentir, notamment par une baisse de la déforestation. Les efforts doivent être poursuivis pour pérenniser cette tendance et observer une inversion de la courbe.
Si la mise en place d'un outil de suivi de la déforestation va dans le bon sens, il faut que des moyens additionnels soient mis en œuvre, notamment pour accroître la surveillance sur le terrain et améliorer encore la coordination entre acteurs. »

Des efforts sur le terrain demeurent à réaliser

Le principal défi porte sur la mobilisation des ressources financières et techniques requises pour mettre en œuvre les actions de surveillance et de réhabilitation des forêts sur le terrain. Pour rappel, la SPREF, dont le coût de la mise en œuvre est de 616 milliards FCFA (939 millions d'euros), vise à porter la couverture forestière à 20 % du territoire national en 2030, contre 11 % en 2015.

L'actualisation des limites des forêts classées et l'élaboration des autres plans d'aménagement des forêts restent également à réaliser. Cela pourra renforcer la transparence et l'efficience du système de traçabilité des productions agricoles d'une part et, d'autre part, permettre de mettre en œuvre les activités de restauration et de protection des zones protégées à travers un cadre de planification cohérent.

© Dr. Alexey Yakovlev

« Planter des arbres fera revenir la forêt »

Lucas, cultivateur de cacao, Ouest de la Côte d'Ivoire

Les bûcherons et les agriculteurs ont détruit tous les grands arbres dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, où vit et travaille Lucas Kouassi Kouame, un producteur de cacao de 37 ans, père de trois enfants. Cette situation entraîne des changements climatiques et une baisse des rendements agricoles.

Dans le cadre de l'Initiative Cacao et Forêts, une entreprise de chocolat s'est associée à une ONG pour lutter contre la déforestation et améliorer les moyens de subsistance des petits producteurs de cacao de son village. Leur travail a commencé en 2019 par des évaluations sur le terrain pour identifier les causes de la déforestation. Cela a conduit à la mise en œuvre de l'agroforesterie du cacao dans la communauté.

« J'ai décidé de rejoindre le projet parce que planter des arbres ramènera la forêt, qui nous ramènera la pluie », explique Lucas. « Le projet m'a permis d'apprendre à connaître les espèces d'arbres et leur rôle économique et environnemental. C'est pourquoi je plante des arbres fruitiers comme l'avocat, l'orange, le petit cola, l'akpi et le kplé ».

Les programmes sont conçus conjointement avec les communautés et comprennent la socialisation, la distribution de semis, l'assistance technique, les sessions de formation, la sensibilisation à l'environnement, le suivi et l'engagement à long terme pour garantir la durabilité et le succès. Ils aident également les producteurs à accéder aux marchés pour les produits agroforestiers.

Lucas recommande le projet aux autres membres de la communauté afin qu'ils puissent améliorer leurs revenus et leurs cultures. Il note également que la plantation d'arbres protège les parcelles et réduit les litiges liés aux limites de propriété.

En dehors du cacao, les membres de la communauté participent à des activités de maraîchage - la production à petite échelle de légumes et de fruits comme cultures de rente - et à la culture de plantes vivrières. « Un jour, j'aimerais développer mon propre jardin maraîcher. »

« Il est important de restaurer la forêt pour faire face au changement climatique »

Diagone, cultivateur de cacao, Côte d'Ivoire

Diagone se souvient que lorsqu'il était plus jeune, il y avait de nombreux grands arbres dans la parcelle où sa famille cultivait du cacao.

« Nous avions de bons rendements », dit-il. « Mais aujourd'hui, j'ai remarqué qu'avec l'abattage de ces grands arbres, la production a diminué. »

Il espère changer cela en participant à un programme d'agroforesterie par le biais de sa coopérative locale. Située près de la forêt classée « Téné » en Côte d'Ivoire, sa coopérative est connue sous le nom d'« EDIFIE ». Plus de 200 producteurs de l'EDIFIE ont participé au programme d'agroforesterie. Ils plantent des arbres, créent des pépinières et sensibilisent le public à la déforestation.

Le cacao est la principale source de revenus de ces producteurs, comme pour beaucoup en Côte d'Ivoire. La déforestation, la sécheresse et la baisse des rendements ont créé des difficultés et des incertitudes. Le programme d'agroforesterie vise à les aider en améliorant les rendements du cacao et en introduisant d'autres moyens pour les producteurs de gagner de l'argent, comme l'apiculture.

« J'ai décidé de rejoindre le projet parce qu'aujourd'hui il n'y a plus de forêt », explique Oulekpo, un producteur. « Il est important de restaurer la forêt pour faire face au changement climatique et c'est pourquoi je m'implique dans l'agroforesterie et l'apiculture. »

Avec plus de 21 000 arbres distribués, la coopérative a aidé à planter plus de 171 hectares avec huit espèces d'arbres favorables au cacao. Les producteurs participants sont motivés pour étendre ces efforts et persuader d'autres personnes de les rejoindre.

« Je dirais à mes frères et sœurs de replanter les forêts car cela peut aider les générations futures », a déclaré Oulekpo.

Un autre producteur nommé Sope est inspiré par les forêts saines qu'il a vues et par ses propres souvenirs.

« Quand je vois les arbres endommagés, cela me rend triste », a-t-il déclaré. « Avant, il y avait de grands arbres sur la parcelle, et cela nous permettait de résister à la sécheresse - c'est ce qui me motive le plus. Nous devons encourager les autres à rejoindre le projet. »

« Une rivière, un refuge pour la faune et des producteurs de cacao »

Ekra Yao Blaise, cultivateur de cacao, Côte d'Ivoire

Entre le parc national de Tai, en Côte d'Ivoire, et le parc national voisin de Grebo-Krahn, au Liberia, Ekra Yao Blaise et 76 autres producteurs participent au projet de la rivière Hana. Ils travaillent à la création d'une barrière naturelle de 20 mètres entre leurs exploitations de cacao et la rivière sinueuse.

Le projet de la rivière Hana est mis en œuvre par une entreprise de cacao en partenariat avec le Gouvernement allemand dans le cadre de l'Initiative Cacao et Forêts. La barrière naturelle que les producteurs s'efforcent de créer sert de refuge aux insectes, aux serpents, aux mammifères et aux oiseaux tels que les antilopes de forêt, les mambas verts, les petits singes à nez tacheté et les singes de Diane. Certaines de ces espèces sont considérées comme vulnérables et passent régulièrement d'un parc à l'autre, ce qui favorise la biodiversité et la régénération des écosystèmes naturels.

« La zone laissée à la génération naturelle est très bénéfique », explique Blaise Ekra Yao. « Nous y trouvons beaucoup de nos plantes médicinales. Elle constitue également une barrière naturelle entre la rivière et nos enfants qui jouent lorsque nous travaillons dans nos fermes. »

En contrepartie de la protection des zones forestières naturelles et du reboisement des zones dégradées, Blaise et les autres producteurs du projet reçoivent une formation sur les pratiques agricoles et l'agroforesterie, ainsi qu'une compensation en nature sous forme d'engrais et de plants. Il s'agit d'une approche connue sous le nom de paiement des services environnementaux.

« L'agroforesterie a une influence particulièrement positive lorsqu'il y a beaucoup de soleil », explique Blaise. « Je peux voir que les cacaoyers qui poussent à l'ombre souffrent moins du soleil par rapport aux cacaoyers qui sont directement exposés. J'ai planté les arbres que l'on me donne ; l'année dernière, nous avons reçu du makoré et du fraké, et l'année précédente de l'Akpi et de l'acacia mangium. »

Blaise dit que le projet est très bien accueilli dans la région. Les engrais ont contribué à la bonne santé de sa parcelle cacaoyère, augmentant sa production de cacao tout en laissant intacte la barrière de 20 mètres le long de la rivière.

III. PRODUCTION DURABLE ET AGROFORESTERIE

Les membres signataires de l'ICF se sont engagés à promouvoir l'investissement dans la productivité à long terme du cacao dans des zones appropriées d'un point de vue environnemental afin de produire « plus de cacao sur moins de terres ». Il s'agit de la mise en œuvre d'actions visant à améliorer la productivité des plantations tout en développant la pratique de l'agroforesterie en culture du cacao.

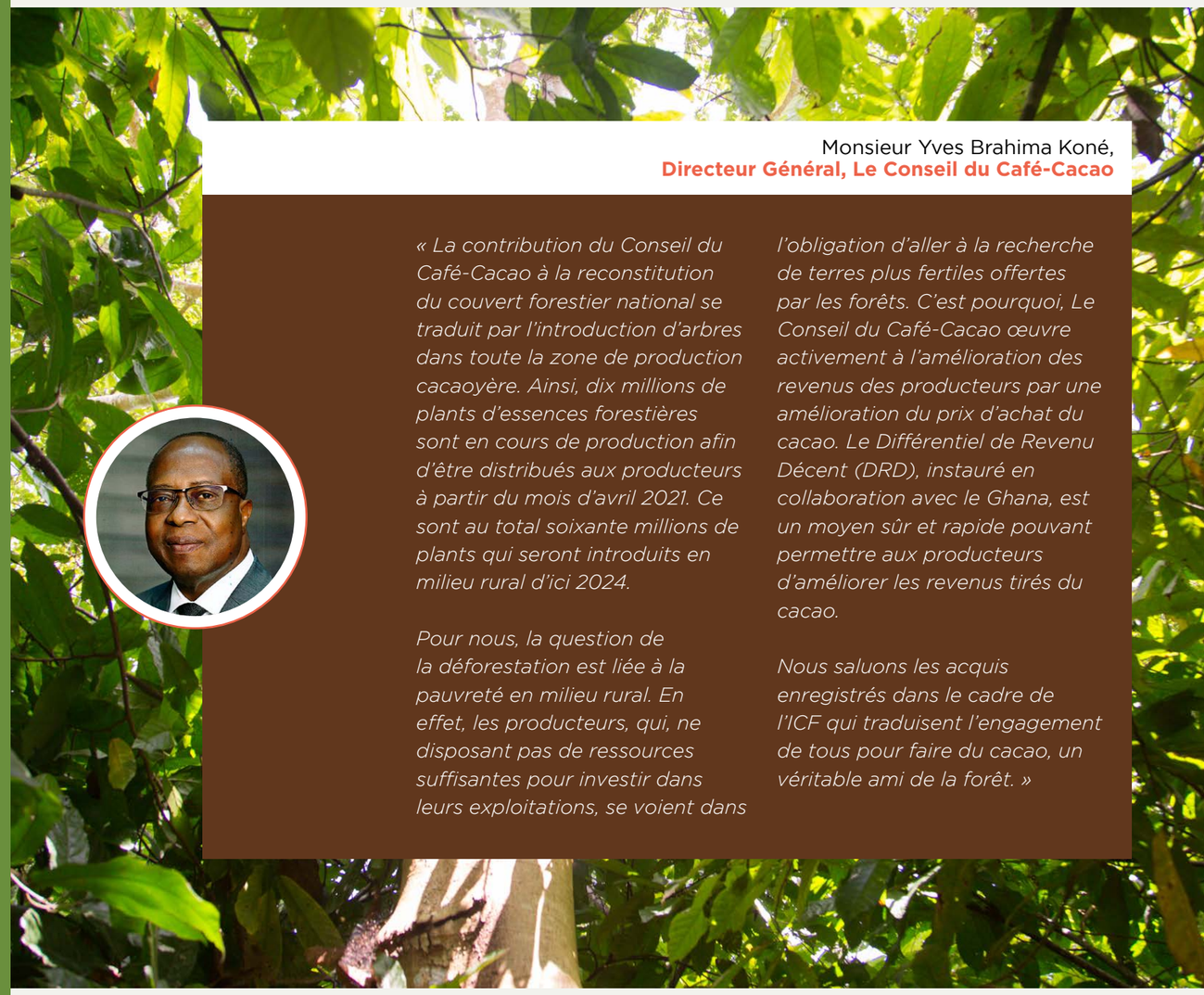

Monsieur Yves Brahima Koné,
Directeur Général, Le Conseil du Café-Cacao

« La contribution du Conseil du Café-Cacao à la reconstitution du couvert forestier national se traduit par l'introduction d'arbres dans toute la zone de production cacaoyère. Ainsi, dix millions de plants d'essences forestières sont en cours de production afin d'être distribués aux producteurs à partir du mois d'avril 2021. Ce sont au total soixante millions de plants qui seront introduits en milieu rural d'ici 2024.

Pour nous, la question de la déforestation est liée à la pauvreté en milieu rural. En effet, les producteurs, qui, ne disposant pas de ressources suffisantes pour investir dans leurs exploitations, se voient dans l'obligation d'aller à la recherche de terres plus fertiles offertes par les forêts. C'est pourquoi, Le Conseil du Café-Cacao œuvre activement à l'amélioration des revenus des producteurs par une amélioration du prix d'achat du cacao. Le Différentiel de Revenu Décent (DRD), instauré en collaboration avec le Ghana, est un moyen sûr et rapide pouvant permettre aux producteurs d'améliorer les revenus tirés du cacao.

Nous saluons les acquis enregistrés dans le cadre de l'ICF qui traduisent l'engagement de tous pour faire du cacao, un véritable ami de la forêt. »

Production durable

En 2020, les entreprises ont formé 329 309 producteurs aux bonnes pratiques agricoles (BPA), à la nutrition des cultures et à la fertilité des sols. Les entreprises intègrent également l'agroforesterie dans les modèles de réhabilitation des exploitations pour des moyens de subsistance durables et une diversification des revenus.

Monsieur Olivier Zwolsman,
Responsable de l'Approvisionnement Responsable en Cacao, Ferrero

« Lorsque les producteurs sont formés aux bonnes pratiques agricoles, ils sont en mesure d'utiliser leurs terres de manière optimale. En Côte d'Ivoire, ces programmes de formation aident les producteurs à gérer leur exploitation d'une manière qui est bonne pour leurs revenus et bonne pour l'environnement : cultiver plus avec moins, réhabiliter les exploitations et promouvoir la biodiversité. »

Monsieur Nicko Debenham,
Responsable du Développement Durable, Barry Callebaut

« Pour lutter contre la déforestation, il faut s'attaquer à la pauvreté des producteurs. Il est essentiel d'améliorer les moyens de subsistance des producteurs, de moderniser l'agriculture et les méthodes de culture, et de diversifier les revenus. En 2020, nous avons progressé dans la formation et l'accompagnement des producteurs, en fournissant des intrants agricoles tels que des engrais, du matériel de plantation et des interventions de diversification des cultures. Nous avons également poursuivi le développement de la restauration sur et hors exploitation, via la distribution de semis et d'arbres indigènes. »

Cacao intelligent sur le plan climatique

En Côte d'Ivoire, les entreprises soutiennent également les producteurs pour augmenter leur résilience face au changement climatique en les formant aux meilleures pratiques face au climat. L'agriculture intelligente face au climat met l'accent sur l'intensification, les arbres d'ombrage, la sécurité alimentaire et la diversification, ce qui permet une culture du cacao plus durable et des cacaoculteurs plus résilients et prospères. Pour ce faire, les entreprises utilisent des supports de formation tels que ceux développés par le programme "Climate Smart Cocoa" la WCF. En 2020, les entreprises ont formé 89 778 producteurs aux meilleures pratiques face au climat.

Monsieur Jürgen Koch,
Responsable de projet Centre d'Innovations Vertes pour le secteur agro-alimentaire, GIZ

« Le Centre d'Innovations Verts s'emploie à promouvoir des innovations pour rendre la production de cacao plus durable; on ne peut pas faire ce travail sans l'ICF. Malgré tous les défis de la création d'un système de suivi de la déforestation, des sauvegardes sociales et du système de traçabilité, la mise en œuvre des plans d'action de l'ICF par le secteur public et privé présente une grande opportunité d'action collective et pour une dissémination à l'échelle des innovations comme celles promues par le Centre d'innovations vertes, par exemple le cacao climato-intelligent et les systèmes d'agroforesterie efficaces. Nous sommes heureux d'appuyer les activités de sensibilisation des communautés en collaboration avec IDH et IDEF et le système de suivi et évaluation pour le compte de Ministère Fédéral allemand de Collaboration Économique et de Développement, notre partenaire financier. »

Agroforesterie

L'agroforesterie du cacao a le potentiel de fournir de multiples avantages pour l'agriculteur et l'environnement. Contrairement au cacao planté en tant que culture unique en plein soleil, un système agroforestier de cacao combine des cacaoyers, des espèces d'arbres non-cacaoyères et d'autres cultures agricoles (par exemple, des fruits, du bois, et/ou des noix) dans la même zone afin d'offrir des avantages environnementaux et économiques.

Les activités de recherche sur les systèmes de production durable de cacao agroforestier se poursuivent afin de développer des technologies visant à améliorer la productivité des exploitations dans le contexte actuel de préservation des ressources naturelles. La WCF travaille avec les entreprises, les gouvernements, des experts nationaux et internationaux pour aligner les meilleures pratiques d'agroforesterie du cacao aux besoins des producteurs. De plus, des manuels ont été élaborés et des modèles d'agroforesterie sont en cours de test par différents partenaires sur le terrain (Groupe CÉMOI, World Agroforestry Institute (ICRAF), Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), Projet REDD+ de la Mé...).

Les producteurs de cacao bénéficient d'appuis à travers la mise à leur disposition de plants d'arbres forestiers à introduire dans leurs parcelles et d'une assistance technique en vue de l'application effective des BPA intégrant l'agroforesterie.

Le Conseil du Café-Cacao a initié la mise en œuvre d'un vaste programme de contribution à la reforestation. Ainsi, en 2020, ce sont 50 000 plants d'arbres forestiers qui ont été distribués dans le cadre d'un projet pilote de promotion de l'agroforesterie. L'objectif du Conseil du Café-Cacao en quatre ans (2021-2024) est de distribuer 60 000 000 plants d'arbres forestiers dans toute la zone de production du cacao. En outre, 10 000 000 plants d'essences forestières sont en production pour être distribués aux producteurs à partir d'avril 2021.

Les entreprises soutiennent également la distribution et la plantation d'arbres à usages

multiples, y compris des arbres indigènes. En 2020, les entreprises ont soutenu 62 694 producteurs pour établir une parcelle d'agroforesterie et distribué 3 296 222 arbres forestiers aux producteurs pour établir 103 840 ha d'agroforesterie cacaoyère. Au total, depuis 2018, les entreprises ont établi 162 704 ha d'agroforesterie cacaoyère et ont distribué 5 235 492 arbres à usages multiples.

Le secteur privé contribue aussi à la mise en œuvre, en relation avec REDD+, du premier Programme de Réduction des Émissions de CO2 du pays (PRE) qui vise la séquestration de 16,5 millions de tonnes de carbone sur la période 2020-2024, autour du Parc national de Tai .

Enfin, 1 799 ha d'agroforesterie ont été réalisé dans la région de la Mé avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) à travers le projet REDD +.

Monsieur Sebastiaan van der Hoek
Conseiller Forestier, Cargill

« L'agroforesterie est une approche prometteuse pour obtenir des avantages environnementaux positifs dans la chaîne d'approvisionnement du cacao. Non seulement elle améliore la couverture arborée et la séquestration du carbone, mais elle a aussi le potentiel d'augmenter les revenus des cacaoculteurs. Notre analyse conjointe avec PUR Projet et le Partenariat 1 pour 20 montre que l'agroforesterie a le potentiel de modifier de manière significative la répartition des revenus des ménages producteurs, de sorte que davantage de cacaoculteurs atteignent les seuils de subsistance. »

Madame Raphaelle Peinado,
Responsable de la Durabilité du Cacao, Sucden

« L'agroforesterie est un outil important pour aider les producteurs à augmenter la productivité du cacao ainsi que des cultures vivrières sur leurs exploitations, car elle contribue à améliorer l'humidité et la fertilité des sols. L'objectif du programme d'agroforesterie à haute densité de Sucden avec PUR Projet est que les producteurs produisent plus de cacao et de cultures vivrières sur moins de terres. L'agroforesterie a donc un potentiel important pour réduire les incitations des producteurs à étendre leurs parcelles dans de nouvelles zones, tout en aidant les familles de producteurs à diversifier leurs revenus et leurs régimes alimentaires. »

Dr. Leonie Bonnehin
Responsable de l'Agroforesterie Cacao Afrique de l'Ouest, Olam Cocoa

« Nous devons travailler ensemble avec les gouvernements, les ONG et l'ensemble de l'industrie du cacao si nous voulons protéger les forêts pour l'avenir. C'est pourquoi nous travaillons avec nos clients pour promouvoir les techniques d'agroforesterie dans tous nos programmes. Nous nous associons également avec le gouvernement et la Banque Mondiale pour restaurer deux forêts classées, Rapides Grah et Haute Dodo, en développant un plan de gestion à long terme pour cogérer la réhabilitation des terres dégradées dans la région. »

Monsieur Samy Gaiji,
Représentant Résident de la FAO en Côte d'Ivoire

« L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture tient à saluer les efforts de ce partenariat public privé unique, et collabore avec l'ICF pour que la filière adopte des modèles de production durable et innovants basés sur l'agroforesterie. Un cacao zéro déforestation, un cacao durable qui adresse les défis de pauvreté rencontrés par plus de la moitié des producteurs. Mais aussi un cacao durable qui combat le travail des enfants. Un cacao, enfin, qui agit comme levier de développement dans des systèmes alimentaires complexes générant des paysages productifs durables et diversifiés. Nous accompagnons les ministères de tutelle (Agriculture, Forêts, Environnement) et leurs partenaires, pour résoudre ces questions depuis l'angle correspondant, par la constitution et la gestion de projets et des travaux pour le pays issus des principaux fonds climatiques tels que le Fonds Vert pour le Climat (GCF), le Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF), et des bailleurs tels que la Banque Mondiale et l'Union Européenne. »

Activités génératrices de revenus (AGR)

En plus d'accélérer la production durable, les entreprises encouragent les moyens de subsistance durables par le biais d'AGR. Il s'agit de toutes les activités entreprises par un cacaoculteur pour commercialiser et vendre des cultures non-cacaoyères, du bétail ou des produits non agricoles afin de générer des revenus supplémentaires pour le ménage. En 2020, les entreprises ont aidé 45 698 personnes à participer à des AGR.

PRODUCTION DURABLE ET AGROFORESTERIE

Inclusion financière

Les entreprises favorisent l'inclusion financière pour approfondir l'accès des producteurs aux fonds de roulement et aux fonds d'investissement. Elles ont fourni des produits et services financiers, notamment des comptes de crédit et d'épargne, ou divers types d'assurances et de produits innovants à 47 321 producteurs en Côte d'Ivoire en 2020.

Les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) sont un élément clé des initiatives de durabilité de nombreuses entreprises du cacao et du chocolat. Dans le cadre de l'ICF, les AVEC soutiennent l'esprit d'entreprise et la diversification des exploitations. Les participants aux AVEC, principalement des femmes, sont encouragés à épargner et à bénéficier de prêts, ce qui accroît leur résilience. Les prêts leur permettent de faire face aux urgences ou d'investir dans des opportunités commerciales qui ont le potentiel de générer davantage de revenus à l'avenir.

En 2020, les entreprises ont déclaré soutenir un total de 1 897 groupes AVEC composés d'un total de 47 671 membres. Depuis 2018, les entreprises ont soutenu 2 292 groupes AVEC.

Monsieur Matt Close,
Vice-Président Exécutif des crèmes glacées, Unilever

« S'attaquer à la déforestation va au-delà de la responsabilité environnementale et de la promotion d'une production durable. Il faut aussi envisager des solutions qui incluent l'augmentation des revenus des producteurs, la professionnalisation des coopératives de cacao et le soutien à l'autonomisation et à l'inclusion économiques des femmes.

Chez Unilever, nous pensons que cette approche holistique est essentielle et nous avons des objectifs publics ambitieux autour du revenu de subsistance et de la promotion d'activités de diversification qui aideront les ménages de producteurs de cacao à prospérer et à être plus résilients. »

Monsieur Achille Kouamé,
Responsable Durabilité Côte d'Ivoire, Touton

« Sans les activités de diversification des revenus des producteurs de cacao, nous ne pourrons pas combattre efficacement la déforestation. Permettre aux communautés cacaoyères de mieux se nourrir en facilitant les cultures potagères, l'installation de ruches, ou de fermes d'élevages de poules, apporte une véritable alternative à la chasse sauvage ou à l'expansion de plantations cacaoyères illégales dans les forêts protégées. Pour diversifier les activités et revenus, on constate sur le terrain le succès des Associations Villageoises de Crédit et d'Epargne. Ces associations de membres non seulement facilitent l'épargne et renforcent la collaboration, mais elles génèrent une véritable force entrepreneuriale, notamment au féminin ! »

PRODUCTION DURABLE ET AGROFORESTERIE

Madame Raphaelle Peinado,
Responsable de la Durabilité du Cacao, Sucden

« Les activités génératrices de revenus peuvent soutenir l'amélioration du bien-être des familles de cacaoculteurs en aidant les femmes à diversifier les revenus de leur famille. Le fait de disposer de plusieurs sources de revenus pour les familles de cacaoculteurs permet non seulement d'accroître la résilience d'un ménage, mais aussi de réduire la nécessité pour les familles de producteurs d'étendre leurs exploitations à de nouvelles zones dans l'espoir de s'assurer davantage de revenus. Grâce aux projets de Sucden avec Solidaridad, les femmes sont aidées à développer une variété d'activités génératrices de revenus. »

Monsieur Koffi Rodrigue N'Guessan,
Directeur Général du développement rural et de la maîtrise de l'eau dans le domaine agricole au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

« Au regard du chemin parcouru depuis 2018 et des résultats obtenus, je puis dire que si l'ICF n'existait pas, il aurait fallu la créer. Je me réjouis des activés de cette plateforme qui fédère les efforts des acteurs publics et privés, avec notamment l'implication des organisations de la société civile pour non seulement une contribution significative à la restauration et à la préservation des forêts ivoiriennes, mais aussi pour une production cacaoyère durable. C'est donc une fierté pour le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) de participer aux activités de cette plateforme, qui s'accordent bien avec les orientations du Programme National d'Investissement Agricole 2018-2025.
Le MINADER est impatient de prendre connaissance des premiers résultats des projets pilotes sur l'agroforesterie afin de mieux cadrer la stratégie nationale qui est en cours de préparation pour son développement et sa diffusion à toutes les filières agricoles de notre pays. »

« La productivité de mon exploitation a augmenté »

Ouedrago Salif, cultivateur de cacao, village de Dah, Côte d'Ivoire

Ouedrago Salif est l'un des 13 483 producteurs de cacao à avoir participé à un programme de formation et d'accompagnement aux bonnes pratiques agricoles mené par une ONG en Afrique occidentale. C'était la première fois que ce mari et père de cinq enfants du village de Dah, en Côte d'Ivoire, recevait un accompagnement. Après seulement un an, Ouedrago et sa famille en voient déjà les résultats.

Pour Ouedrago, « le coaching s'est déroulé sur cinq mois. On nous a appris à mieux traiter nos sols, à travailler nos terres, à tailler, à identifier si les plantes étaient malades ou non, de quelle maladie, et comment les traiter. »

L'ONG travaille en partenariat avec des entreprises du secteur du cacao et du chocolat. Son programme est conçu pour bénéficier aux producteurs et protéger l'environnement. Axé sur des compétences telles que la taille, le désherbage, l'agroforesterie et l'agriculture intelligente face au climat, il améliore les rendements tout en luttant contre la déforestation. Les producteurs suivent une formation dans des champs écoles et reçoivent ensuite un soutien personnalisé de la part d'accompagnateurs qui leur rendent visite pour vérifier leurs progrès et voir comment ils mettent en pratique ce qu'ils ont appris. Les producteurs sont formés par groupes de 20 à 30 personnes et reçoivent des conseils adaptés à la taille de leur exploitation, qui s'étend sur deux hectares pour la famille Salif.

Dans le cadre de la formation, Ouedrago a appris les avantages de l'agroforesterie. Il a donc décidé de planter 15 arbres d'ombrage par hectare. Avec d'autres producteurs, il a également appris à intégrer la gestion des parasites et des maladies à l'assainissement et aux bonnes pratiques d'hygiène.

Le programme a appris aux producteurs à utiliser les engrais de manière plus économique, par exemple en les faisant passer par de petits trous près des racines des cacaoyers. Les producteurs ont appris des pratiques éprouvées pour augmenter les rendements de manière durable, comme laisser une distance de 2,5 à 5 mètres entre les espèces d'arbres afin que leurs systèmes racinaires ne se fassent pas concurrence. S'assurer que chaque plante est bien exposée au soleil et à la canopée permet à l'air de circuler librement.

Pour la famille Salif, ces connaissances ont rapidement prouvé leur valeur. Ouedrago note que « les résultats que j'ai obtenus étaient si bons que mes rendements se sont étendus au-delà de la saison, j'attribue cela entièrement à ce que j'ai appris pendant mon expérience de coaching ». De meilleurs rendements se traduisent par des revenus plus importants, comme le dit Ouedrago, « mes gains financiers ont augmenté et sont devenus plus prévisibles par rapport à l'année précédente avant que je ne sois coaché, car la productivité de mon exploitation a augmenté. » La famille est désormais mieux à même de payer les dépenses imprévues ou hors saison, comme les frais de scolarité.

Bien que le COVID-19 ait entraîné quelques retards dans ce programme, l'expérience de Ouedrago et d'autres agriculteurs montre à quelle vitesse la formation peut faire une différence dans la cacaoculture. Dans la chaîne d'approvisionnement de cette entreprise, 2 246 producteurs ont été formés à ce jour. En plus de bénéficier aux agriculteurs et à leurs revenus, le programme contribue à préserver les sols et à prévenir la déforestation causée par l'expansion sur de nouvelles terres pour maintenir les rendements.

IV. TRAÇABILITÉ

La traçabilité, la transparence et la redevabilité sont au cœur des actions engagées par le Gouvernement ivoirien dans le cadre de la lutte contre la déforestation en général, et contre la déforestation dans la chaîne d'approvisionnement du cacao en particulier à travers l'Initiative Cacao et Forêts (ICF).

Pour le secteur public comme le secteur privé, identifier la provenance exacte du cacao et son mode de culture est essentiel pour mettre en place des mesures de prévention de la déforestation et du travail des enfants, mieux cibler les interventions des agriculteurs et répondre à toute exigence réglementaire dans les pays d'origine et de consommation.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'ICF, il est prévu la mise en place d'un Système national unifié de traçabilité du cacao, techniquement, économiquement, financièrement et socialement viable, sur toute la chaîne de valeur du cacao d'origine Côte d'Ivoire. Il vise à identifier et à retrouver l'historique de toutes les étapes du parcours du cacao depuis le site de production jusqu'au point d'exportation. Il devra permettre de retracer également tous les échanges commerciaux entre les acteurs de la chaîne de valeur du cacao en Côte d'Ivoire et d'en faire l'évaluation financière.

Le Système national unifié de traçabilité du cacao s'appuiera sur des expériences déjà menées sur le terrain et capitalisera les acquis des systèmes de traçabilité internes existants au sein des entreprises du secteur cacao.

Un Système national unifié de traçabilité

Le Système national unifié de traçabilité du cacao est en cours de construction, avec la participation de l'ensemble des acteurs concernés.
Sur la base de termes de référence élaborés avec l'ensemble des acteurs concernés, un consultant a été recruté pour la réalisation de l'étude de faisabilité du système, avec un financement par le Conseil du Café-Cacao. Le rapport provisoire de l'étude est disponible depuis janvier 2021 et partagé avec l'ensemble des acteurs concernés. Le recensement des producteurs de cacao et de leurs vergers est également achevé et le dépouillement des données est en cours. Les résultats de ce recensement feront l'objet de communications de la part du Conseil du Café-Cacao et du gouvernement.

Les entreprises de l'ICF collaborent avec le Conseil du Café-Cacao dans le processus de développement d'un système national unifié de traçabilité. Le gouvernement, le Conseil du Café-Cacao et les entreprises continueront à collaborer avec d'autres experts pour élaborer un plan d'action sur la traçabilité et la mise en œuvre du système pilote.

Les prochaines étapes à réaliser peuvent être résumées comme suit :

1. La restitution officielle et la validation du rapport de faisabilité dans le courant du deuxième trimestre 2021 ;
2. La préparation des projets pilotes du système de traçabilité du cacao dans le courant du deuxième semestre 2021 ;
3. La mise en œuvre (test) des projets pilotes du système de traçabilité de cacao dans les cinq régions prioritaires de l'ICF, en vue de leur mise à échelle, dans toutes les zones de production cacaoyère au titre de la campagne 2021-2022.

Le secteur privé poursuit ses efforts en matière de traçabilité

En 2020, les entreprises ont poursuivi leurs efforts pour établir une traçabilité à 100 % dans leurs chaînes d'approvisionnement directes en cacao, de la ferme au premier point d'achat.
Cette année, les entreprises ont cartographié 354 800 exploitations dans le cadre de leurs efforts pour améliorer la traçabilité. Elles ont également déclaré que 74% de leurs achats directs de cacao était traçables de l'exploitation au premier point d'achat. Les entreprises continuent d'investir dans des efforts novateurs pour améliorer la transparence et la traçabilité du cacao, notamment en cartographiant les polygones des exploitations, en utilisant des codes-barres pour suivre les sacs de cacao de l'exploitant à l'entrepôt et en utilisant des systèmes numériques point à point.

Pour aider à concrétiser des partenariats paysagers

efficaces et contribuer à la surveillance de la déforestation au niveau national, la WCF, en partenariat avec le World Resources Institute (WRI) et Climate Focus, travaille avec les entreprises pour développer un ensemble complet de données sur les emplacements des parcelles de cacao dans la chaîne d'approvisionnement directe et une méthode harmonisée pour évaluer le risque de déforestation. Les entreprises ont effectué des évaluations des risques dans leurs propres chaînes d'approvisionnement, mais il y a un manque d'alignement sur la méthodologie. Une vue d'ensemble des parcelles de cacao en Afrique de l'Ouest permettra d'identifier les possibilités de collaboration pré concurrentielle et d'action collective. Cette agrégation et les résultats des évaluations des risques permettront au partenariat de donner la priorité aux zones les plus importantes pour la lutte contre la déforestation.

Les évaluations des risques seront mises à disposition en tant que bien public librement accessible par le biais des plateformes Global Forest Watch du WRI, afin de contribuer à une gestion alignée des risques de déforestation dans l'ensemble du secteur du cacao pour un impact à l'échelle.

Monsieur Pablo Perversi,
Directeur de l'Innovation, du Développement Durable et de la Qualité ; Directeur Mondial Gourmet, Barry Callebaut

« Si l'on considère l'ICF comme un premier accord multipartite, nous pouvons être satisfaits des progrès réalisés jusqu'à présent. Le travail que nous avons réalisé collectivement a contribué à réduire la perte de forêt primaire en Côte d'Ivoire et au Ghana. En outre, la cartographie des exploitations situées à proximité de zones forestières protégées a contribué de manière significative à accroître la transparence et la traçabilité de notre chaîne d'approvisionnement en cacao. C'est exactement le mouvement pour plus d'impact que nous nous sommes fixés pour Forever Chocolate. »

Madame Blandine Konan,
Responsable du Développement Durable Côte d'Ivoire, Cargill

« Le système de gestion des coopératives de Cargill en Côte d'Ivoire nous aide, ainsi que nos fournisseurs dans le cadre de la promesse cacao de Cargill, à tracer numériquement notre cacao jusqu'au niveau de l'exploitation. La cartographie et la traçabilité des exploitations sont essentielles pour nous aider à comprendre comment la production de cacao interagit avec le paysage, y compris les forêts intactes et les zones protégées. Mieux que jamais, les technologies innovantes nous permettent d'identifier les risques liés aux forêts et de prendre des mesures significatives pour y remédier. »

Les défis de la traçabilité face aux exigences de consommateurs

Face aux pressions de plus en plus exigeantes des consommateurs du cacao et de la société civile sur la traçabilité des produits exportés dans l'Union Européenne, la mise en place effective et l'opérationnalisation du Système national unifié de traçabilité du cacao devient un défi impératif à relever, dans des délais raisonnables, compatibles bien sûr avec les spécificités locales. Le dernier défi est lié au financement de la mise en place et à la maintenance du système, avec l'appui de tous, en particulier des deux signataires du CAC de l'Initiative Cacao et Forêts.

V. ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ET INCLUSION SOCIALE

En 2020, les activités entreprises dans le cadre de l'inclusion sociale et de la participation communautaire se sont concentrées sur les études et les activités pratiques.

Activités d'études

Le premier axe de travail mis sur l'engagement communautaire est l'opérationnalisation des normes de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale.

Au départ, l'accent a été mis sur le recrutement d'un consultant pour élaborer des lignes directrices opérationnelles complètes. Toutefois, les contraintes budgétaires ont entraîné un changement d'approche afin que l'opérationnalisation des normes environnementales et sociales se déroule désormais dans le cadre de projets spécifiques réalisés par des parties prenantes (secteur privé, PTF).

En ce qui concerne l'implication des communautés dans la gestion (préservation et restauration) des ressources naturelles, il convient de rappeler que les précédentes activités (2019) ont consisté en la collecte et à l'analyse de modèles existants selon les deux critères que sont la sensibilité au genre et la sensibilité à la cause de la protection de l'enfant. Il restait alors au titre de 2020 à réaliser l'analyse de la conformité aux lois et règlements. Cependant, au regard des évolutions enregistrées (adoption du nouveau Code forestier et finalisation de ses textes d'application, dont notamment les décrets relatifs à l'implication des communautés), il est apparu pertinent de plutôt analyser l'approche du nouveau Code forestier sur la participation des communautés, notamment en matière de prise en compte du genre et de la protection de l'enfant. Cette analyse a aussi permis de répertorier tous les autres textes pertinents en matière d'implication des communautés dans la gestion des ressources naturelles.

Tous les travaux d'analyse serviront de base pour préparer un guide d'intégration du genre, de la protection de l'enfance et de la conformité aux lois et règlements pertinents dans la conception et la mise en œuvre de modèles communautaires de gestion et de préservation de ressources naturelles.

L'ICF a capitalisé sur les travaux menés au sein de WCF pour l'élaboration d'un document d'orientation en matière de diagnostic et planification participative communautaire. Il s'agit d'une recherche documentaire (sur les fondements théoriques et les meilleures pratiques) suivie d'une analyse qui a son tour débouché sur la rédaction d'un guide de mise en œuvre de diagnostic et de planification participative communautaire.

La première version élaborée par WCF a été enrichie des contributions des membres du GT sur l'inclusion sociale de l'ICF. La version finale du guide est en cours de validation et sera un instrument de mise en œuvre du CAC de l'ICF.

Sensibilisation des autorités et des communautés : un pari tenu

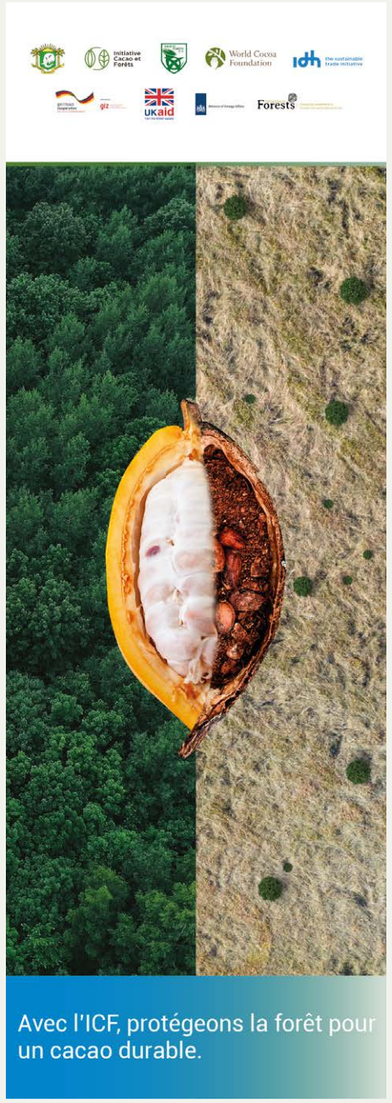

Une stratégie de communication et de sensibilisation a été développée pour promouvoir l'ICF et les huit engagements énoncés dans le CAC auprès des autorités et des communautés.

Début 2020, le Secrétariat technique de l'ICF, en collaboration avec un groupe de travail composé des partenaires des structures concernées en Côte d'Ivoire, a travaillé à la finalisation de la stratégie de communication et de sensibilisation de toutes les parties prenantes (y compris au niveau régional ou local).

La stratégie présente des messages clés autour des 8 engagements de l'ICF en vue de promouvoir l'Initiative et les bénéfices attendus en faveur de la préservation de la forêt, de la production durable du cacao et de l'inclusion sociale dans les régions prioritaires.

Au cours de l'année 2020, le Secrétariat technique et les partenaires de l'ICF se sont efforcés d'accroître l'appropriation de l'Initiative par la mise en œuvre des activités de sensibilisation au niveau institutionnel et communautaire.

En août et septembre 2020, le Secrétariat technique a organisé quatre ateliers de sensibilisation des autorités locales dans les régions prioritaires de Cavally, Guémon, San Pedro, et la Nawa, afin de présenter l'ICF, d'identifier les moyens par lesquels les autorités pourraient soutenir l'Initiative, d'identifier les localités cibles pour les activités ultérieures de sensibilisation des communautés et d'identifier collectivement les prochaines étapes. Au total, plus de 270 autorités des zones cibles ont participé à ces sessions.

En mars 2020, l'Association Initiatives pour le Développement Communautaire et la Conservation de la Forêt (IDEF), une ONG locale spécialisée dans le développement communautaire et la conservation de la forêt, a été recrutée pour mener des activités pilotes de sensibilisation visant à susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes à l'Initiative et à faciliter la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de l'ICF.

En novembre et décembre 2020, IDEF, appuyée par le Secrétariat technique, a travaillé à la conception et à la production des outils de communication les plus pertinents autour des 8 engagements de l'ICF et à la planification des activités de sensibilisation dans les régions prioritaires.

En décembre, IDEF a effectué une mission de diagnostic dans les zones cibles afin de consulter les acteurs clés au niveau local, d'identifier les localités spécifiques dans lesquelles les activités de sensibilisation seraient menées et préparer le terrain pour les activités prévues.

Ces actions spécifiques à l'ICF viennent compléter les actions menées par les entreprises qui aident les communautés à avoir un pouvoir de décision et à gérer activement les forêts et les autres ressources naturelles. Les mécanismes de gestion des ressources naturelles à base communautaire (GCRN) sont des structures communautaires ayant autorité sur la gestion des ressources naturelles. Ils peuvent être conçus avec des niveaux variables de structure, de reconnaissance légale, d'objectif et d'autorité, mais ils président généralement aux impacts environnementaux et économiques de la gestion des ressources naturelles, y compris les accords de partage des bénéfices entre les membres de la communauté. En 2020, les entreprises ont soutenu 90 communautés avec des programmes actifs de restauration et de protection des forêts couvrant un total de 242 ha sous GCRN. Au total, les entreprises ont soutenu un total de 247 communautés et 8 124 ha dans le cadre du GCRN depuis 2018.

De nombreuses entreprises s'engagent à promouvoir l'inclusion des femmes au niveau communautaire et à créer des opportunités d'emploi pour les jeunes dans les zones rurales. Ces activités sont généralement liées aux programmes de durabilité plus larges des entreprises. En 2020, il y avait 115 782 individus participant à des projets et activités d'autonomisation des femmes et 2 830 individus participant à des projets et activités axés sur les jeunes en Côte d'Ivoire.

Séance de sensibilisation des autorités de la région du Guémon

Monsieur Olivier Zwolsman,
Responsable de l'Approvisionnement Responsable en Cacao, Ferrero

« L'autonomisation des jeunes a un double avantage : constituer une main-d'œuvre agricole qualifiée et installer les jeunes pour qu'ils deviennent eux-mêmes producteurs. En outre, des programmes en Côte d'Ivoire forment des jeunes en tant que « techniciens du cacao » pour fournir des services agricoles experts, souvent rémunérés, aux producteurs. »

Prochaines étapes

Les activités de sensibilisation des communautés ont été lancées au début de l'année 2021 et devraient toucher plus de 10 000 personnes directement et plus de 250 000 indirectement à travers la Nawa, San Pedro, Guémon et Cavally.
Les outils développés dans le cadre de ces activités pilotes de sensibilisation seront partagés avec les signataires, dans l'optique de développer la sensibilisation des communautés à la déforestation due au cacao et à la restauration des terres dégradées dans toute la Côte d'Ivoire.

Dr. Leonie Bonnehin,
Responsable de l'agroforesterie cacao Afrique de l'ouest, Olam Cocoa

« En impliquant les communautés productrices de cacao dans la gestion du paysage, nous pouvons leur donner les moyens d'investir dans leur avenir. En aidant les producteurs à obtenir la preuve de la propriété de leurs cacaoyers, nous les encourageons à investir dans leurs cultures en plantant davantage d'arbres forestiers. Cela permet d'améliorer les rendements et de prolonger l'espérance de vie de l'exploitation, créant ainsi une source de revenus viable pour les générations futures. »

« Les gens s'entendent mieux »

Lucie, cultivatrice de cacao, Ouest de la Côte d'Ivoire

Dans ce village de l'Ouest de la Côte d'Ivoire, le cacao était considéré comme une culture d'hommes, même si les femmes travaillaient sur les parcelles - elles prenaient soin des arbres, désherbaient et aidaient à la récolte des cabosses et des fèves. Mais les choses changent grâce à l'association villageoise d'épargne et de crédit promue par une entreprise de chocolat dans le cadre de l'Initiative Cacao et Forêts.

Lorsque le groupe AVEC « Awa » a été mis en place à Kossoyo en 2016, les villageois comme Lucie, une mère de 44 ans de neuf enfants scolarisés, étaient sceptiques à l'idée d'y adhérer en raison de mauvaises expériences antérieures avec d'autres organisations. Des mesures de sécurité robustes les ont convaincus de commencer à épargner de petits montants et ils ont été récompensés après le premier cycle d'épargne. Cela leur a donné la confiance nécessaire pour continuer.

En plus des prêts individuels, le groupe a décidé d'entreprendre une activité collective génératrice de revenus. Grâce aux enseignements tirés de l'une de leurs formations axées sur l'entrepreneuriat et la gestion, ils ont élaboré un plan d'affaires et loué une exploitation de cacao d'un hectare pour une période de cinq ans, en répartissant le coût entre les 30 membres du groupe. « Nous avions un plan clair en tête : travailler dur pour faire de cette exploitation un succès », explique Lucie.

La première année, le groupe n'a gagné qu'environ 600 USD grâce au cacao, qu'il a utilisés pour acheter des engrais et embaucher des travailleurs pour désherber la ferme.

Le reste a été réparti équitablement entre les membres du groupe qui avaient contribué au démarrage de l'activité.

La deuxième année a été beaucoup plus productive, leur rapportant 2 000 USD, qu'ils ont utilisés pour rembourser leurs membres de leurs investissements initiaux et leur fournir un revenu supplémentaire.

Ils ont également acheté 35 nouvelles chaises et une table pour leurs réunions et ont embauché un travailleur permanent pour aider à la ferme.

Aujourd'hui, le groupe a entamé des négociations avec le propriétaire de la ferme pour étendre leur parcelle d'un à deux hectares. Il espère même acheter la ferme si la récolte est bonne ! L'AVEC veut également se lancer dans l'agroforesterie et planter d'autres cultures d'arbres.

« Nous sommes si heureuses d'avoir notre propre ferme ! C'est compliqué pour les femmes de notre village d'obtenir un lopin de terre, donc c'est vraiment important pour nous », dit Lucie. « Grâce à l'AVEC, nous pouvons économiser de l'argent et décider nous-mêmes de ce que nous allons en faire. De plus, les hommes et les femmes de notre village travaillent ensemble et se parlent davantage, nous voyons moins de conflits dans les ménages et les gens s'entendent mieux - c'est une excellente raison de continuer. »

Le groupe a choisi un uniforme informel orné d'un oiseau volant car, pour eux, le ciel est la limite.

« La budgétisation et la diversification des cultures changent la vie »

Ardjouma Biago, cultivatrice de cacao, Koupella, Côte d'Ivoire

Ardjouma Biago, (au centre de la photo ci-dessus) une productrice de 52 ans, possède une parcelle de cacao d'un hectare à Koupella, en Côte d'Ivoire, près de Bouaflé. Ardjouma souffrait de la pauvreté et devait constamment emprunter car elle « n'avait pas d'argent pour manger » ou nourrir correctement sa famille de sept personnes. Pour renverser cette situation, elle a rejoint 164 autres femmes dans leurs efforts pour acquérir des connaissances financières, diversifier les revenus de leur famille, lutter contre l'insécurité alimentaire et prévenir la malnutrition infantile. Le programme, qui fait partie de la stratégie d'inclusion de l'Initiative Cacao et Forêts, est composé de trois cours : Éducation financière, Activités génératrices de revenus, et Nutrition.

« Cette nouvelle activité a déjà amélioré la qualité de vie de ma famille » dit-elle. La formation donne aux femmes les moyens de participer aux revenus de leur famille en embrassant de nouvelles activités. Ardjouma a appris à calculer les marges bénéficiaires, à évaluer le potentiel du marché et à calculer les analyses de trésorerie. À la suite de ce processus, elle a décidé de se lancer dans l'élevage de bétail et attend avec impatience d'obtenir un prêt de trois mois auprès d'une association villageoise d'épargne et de crédit soutenue par le Gouvernement néerlandais. Des réunions de suivi ont été organisées avec des agents de coopératives qui ont servi de coachs pour guider les participants au cours dans leurs nouveaux projets d'entreprise.

• •

« Depuis que j'ai commencé à établir un budget pour les besoins de ma famille et pour notre épargne, j'ai remarqué qu'il me reste plus d'argent et que j'ai l'esprit tranquille, » explique Ardjouma.

Les modules d'éducation financière de la formation aident les femmes participantes à améliorer leur position au sein du foyer et à déterminer les objectifs financiers de leur famille. Ardjouma a appris à établir des budgets et des objectifs d'épargne à court et à long terme en fonction du revenu annuel. Ardjouma décrit que la diversification des cultures, qu'elle a appris à mettre en œuvre au cours de sa formation, était cruciale pour atteindre ses objectifs d'épargne quotidiens. Depuis, elle a donné « une partie de ses économies à son fils pour qu'il puisse créer une petite ferme ».

L'imprévisibilité des flux monétaires peut avoir des conséquences désastreuses pour les enfants : une prévalence de 20 à 30 % de retard de croissance existe dans les communautés cacaoyères. En tant que mère de cinq enfants, Ardjouma a porté un intérêt particulier à la formation sur la nutrition, où les participants ont appris à identifier et à remédier à la malnutrition chez les enfants. Ardjouma a appris à sélectionner certains types d'aliments en coordination avec le flux de revenus de son ménage afin d'optimiser les repas et la nutrition tout au long de l'année. Aujourd'hui, sa famille apprécie les recettes qu'elle prépare avec des ingrédients qui poussent désormais dans sa ferme, comme les bananes, les cacahuètes, le maïs et le riz.

La vie d'Ardjouma Biago a changé et elle aime partager son expérience avec sa communauté : « J'essaie de dire aux femmes (...) que la budgétisation et la diversification des cultures changent la vie. Je leur dis aussi de veiller à ce que leurs enfants s'hydratent ! ».

Monsieur Didier Lohoury Gbogou,
Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux et Forêts

« L'inclusion sociale est l'une des dimensions clés de l'ICF. Elle vise l'implication des communautés locales, la prise de mesures de sauvegarde environnementales et sociales pour minimiser les effets sociaux et environnementaux liés à la mise en œuvre des actions. L'engagement et l'autonomisation efficaces des communautés productrices de cacao et des organisations de la société civile sont essentiels pour mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts dans la chaine d'approvisionnement du cacao. Toutefois, le défi réside dans la mobilisation des ressources financières pour la prise en charge des impacts sociaux et environnementaux liés à la mise en œuvre des actions. »

Monsieur Traoré Bakary,
Directeur Exécutif de l'Association Initiatives pour le Développement Communautaire et la Conservation de la Forêt (IDEF)

« Les producteurs de cacao et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement se montrent très attentifs aux engagements de l'ICF depuis le lancement des activités de sensibilisation des communautés dans les régions prioritaires de l'ICF. Suite à ces activités pilotes, il va falloir renforcer cette sensibilisation dans les régions prioritaires mais aussi l'élargir à d'autres régions productrices de cacao pour une adhésion massive des communautés à l'Initiative Cacao et Forêts.

En cela, le dialogue sur le cacao durable est une excellente opportunité pour promouvoir l'agroforesterie et un suivi efficace de la chaîne d'approvisionnement du cacao à travers l'observation indépendante. »

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Les indicateurs ont été définis et le manuel adopté

Les structures publiques, les entreprises et la société civile ont suivi un processus participatif pour élaborer et valider les indicateurs de performance et le schéma de suivi-évaluation de l'ICF. Un manuel de procédures de suivi-évaluation, qui met en place un système de suivi-évaluation axé sur les résultats, a également été mis en place.

Le manuel de suivi-évaluation de l'Initiative Cacao et Forêts est élaboré afin de lui conférer le caractère d'un document consensuel de référence et de garantir son appropriation par toutes les parties prenantes. Il vise essentiellement à formaliser et à harmoniser les procédures et outils du suivi-évaluation. Ce manuel constitue le socle de l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation et informe sur les orientations pour le recueil des données, la méthode à suivre pour la collecte, l'analyse et l'interprétation des besoins de suivi technique et financier ainsi que l'évaluation des résultats et impacts socio-économiques de l'Initiative.

VII. AUTRES PROJETS ET INITIATIVES

L'année 2020 a vu se concrétiser certains projets et d'autres être formulés, qui visent à renforcer la durabilité de la filière cacao. Il s'agit, entre autres, de :

• Projet de « Mise à l'échelle des systèmes alimentaires à base de cacao, des innovations transformatrices en matière d'utilisation et de restauration des terres en Côte d'Ivoire (SCOLUR-CI) » de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) dans les régions du Cavally, de la Me, du Guémon et de l'Indénie-Djuablin.

• Le Programme d'Investissement Forestier Phase II (PIF2) a pour objectif de développement de conserver et d'accroître le stock forestier, et d'améliorer l'accès aux sources de revenus provenant de la gestion durable des forêts pour certaines communautés dans les zones cibles, par (i) l'élaboration et mise en œuvre de plans de gestion forestière participatifs classés dans la liste avec les communautés tributaires des forêts dans les sites paysages prioritaires de l'Initiative Cacao et Forêts ; (ii) le renforcement la protection des parcs nationaux et des réserves naturelles dans lesdits site-paysages et (iii) le soutien au reboisement à grande échelle dans une zone paysagère de la région du Centre afin d'améliorer le potentiel de réalisation de l'objectif du SPREF de restaurer le couvert forestier du pays ;

• Projet de Développement Intégré de la chaîne de valeur du Cacao (PDIC) a pour objectif d'appuyer le développement économique, social et environnemental durable du et d'accroître la valeur ajoutée de la chaîne de valeur du cacao en Côte d'Ivoire par l'amélioration (i) du cadre institutionnel ; (ii) de la productivité et la durabilité des systèmes de production du cacao, de l'accès au marché, du soutien aux communautés de producteurs dans les zones du projet; et (iii) de la commercialisation, transformation et valeur ajoutée.

Tous ces projets visent à promouvoir la production durable du cacao selon les trois dimensions de la durabilité, à savoir la dimension économique, la dimension sociale et la dimension environnementale.

Ces projets, non listés de manière exhaustive, confirment la justesse de l'engagement du gouvernement ivoirien et des partenaires privés à mettre en œuvre l'Initiative Cacao et Forêts. Ils viennent ainsi renforcer la dynamique amorcée par l'Initiative Cacao et Forêts et la synergie des actions (objectifs similaires, activités techniques, et couverture géographique identiques etc.). L'ICF a d'ailleurs pris une part active dans la préparation de ces projets. Des concertations seront poursuivies et renforcées en vue de capitaliser les acquis de l'ICF et renforcer les synergies d'action avec eux.

En outre, le cadre de dialogue Union Européenne-Côte d'Ivoire - amorcé en fin 2020 et officiellement lancé le 22 janvier 2021 en Côte d'Ivoire - vient conforter les engagements déjà pris sur la déforestation par l'ICF en les élargissant aux piliers du revenu décent pour les planteurs de cacao et la lutte contre le travail des enfants et pour les droits humains.

En effet, des échanges engagés depuis le 22 janvier 2021, il ressort que des consultations sont en cours à l'Union Européenne en vue de la prise d'une Réglementation concernant le volet déforestation et d'une Directive pour le volet droit humains.

L'ICF participera aux sessions du dialogue « cacao durable » initié par le gouvernement et l'Union Européenne, afin de faire jouer la synergie des actions sur la déforestation, au bénéfice des partenaires de l'ICF et de l'Union Européenne.

Monsieur Adama Touré,
Chef du Programme Développement Durable, Banque Mondiale

« La création de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) a suscité une forte dynamique autour de la nécessité de préserver ce qui reste des forêts ivoiriennes après des décennies de déforestation, les plus médiatisées étant celle associées à l'expansion rapide de la culture du cacao. La tendance très récente de réduire la déforestation en Côte d'Ivoire est encourageante, mais encore loin de résoudre l'ampleur du problème et d'arrêter l'empiètement sur les forêts. Réduire la déforestation et la dégradation forestière demande la mobilisation de ressources nécessaires pour financer les plans d'action de ICF, la mise en œuvre des plans d'action d'une manière coordonnée et selon l'approche territoire de l'Initiative, et la mise en place de mécanismes efficaces pour suivre les activités sur le terrain et en mesurer les impacts.

A cet effet, la Banque Mondiale s'est engagée pour accompagner le Gouvernement et le secteur privé avec deux nouvelles opérations en cours de préparation, dont le Projet d'investissement forestier (PIF). »

Dr Angniman Ackah Pierre,
Conseiller Spécial, Primature

« La phase pilote de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF), venue à son terme en décembre 2020, a enregistré des acquis qui seront consolidés et valorisés au cours de la deuxième phase couvrant la période 2021-2025. Bravo au Ministère des Eaux et Forêts et à l'équipe ICF.

Le défi à relever concerne la nécessaire amélioration continue de la coordination des actions au niveau des autorités nationales (ministères et autres institutions publiques), des organisations internationales, des partenaires techniques et financiers du pays, du secteur privé et de la société civile, qui conduisent des programmes et projets similaires.

Dans ce cadre, une attention particulière devra être accordée à la recherche de synergie d'actions et de ressources, notamment avec la phase II du Programme d'Investissement Forestier (PIF) et du Projet de Développement Intégré de la chaîne de valeur du cacao en cours de préparation avec la Banque Mondiale.

Le processus participatif et inclusif qui a présidé à l'élaboration de la politique et de la stratégie de préservation, de réhabilitation, d'extension des forêts, du Code forestier ainsi que l'élaboration des plans d'actions de l'Initiative Cacao et Forêts, devra être renforcé afin de faire jouer la synergie d'action et optimiser les ressources. »

S.E. Jobst von Kirchmann,
Ambassadeur de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire

« L'Union Européenne accorde une très grande importance à la question de la préservation des forêts ainsi qu'à la lutte contre la déforestation. L'engagement des Institutions européennes et des États membres sur ce sujet s'intensifient chaque jour dans des actions concrètes soutenues mais aussi dans la transformation rapide du modèle de société et de consommation. C'est là toute l'ambition du « Green Deal » portée par la Commission européenne.

Dans ce contexte, nous ne pouvions pas rester insensible à l'Initiative Cacao et Forêts qui a su développer en Côte d'Ivoire un cadre d'analyse et de dialogue tout à fait pertinent et efficace pour s'attaquer à cet enjeu majeur tant pour la Côte d'Ivoire que pour l'Union Européenne. La forêt est essentielle à nos vies et c'est pour cette raison qu'elle est au cœur de nos engagements et de notre participation constructive à cette Initiative. »

VIII. PRIORITÉS DE L'INITIATIVE CACAO ET FORÊTS POUR 2021

Axes de travail pour 2021

- Développement et mise en place du système national unifié de traçabilité du cacao
- Développement du système national de suivi satellitaire et d'alerte précoce de la déforestation
- Mise en œuvre de projets pilotes fondés sur les approches paysagères pour rééquilibrer l'utilisation des terres
- Renforcement des activités d'agroforesterie
- Mise en œuvre des projets de restauration des forêts issus des partenariats avec le secteur privé
- Mobilisation des ressources financières et techniques requises pour la mise en œuvre du plan d'action 2021-2025

ANNEXE

TABLEAU DE SUIVI DE L'INITIATIVE CACAO ET FORÊTS - CÔTE D'IVOIRE

ENGAGEMENTS		ACTIONS		INDICATEURS	OBJECTIF 2022 PAR INVESTISSEMENT DIRECT	# PAR INVESTISSEMENT DIRECT Oct 2019 - Sept 2020	# TOTAL PAR INVESTISSEMENT DIRECT Depuis 2018
PROTECTION ET RESTAURATION DES FORÊTS							
1	Aucune conversion de zone forestière (comme définie dans la réglementation nationale et par les méthodologies HTC et HVC) pour la production de cacao	1.1	Effectuer la cartographie des exploitations dans la chaîne d'approvisionnement directe pour identifier et collecter les données polygonales des limites des plantations de cacao et s'assurer que le cacao n'est pas issu de terres forestières, de réserves et parcs nationaux ni de forêts classées	# de parcelles de cacao cartographiées dans la chaîne d'approvisionnement directe	Indicateur révisé: l'objectif initial n'est plus applicable et sera réexaminé en 2022	390 332	N/A
				# d'exploitations cartographiées dans la chaîne d'approvisionnement directe		354 800	N/A
		1.2	Effectuer des évaluations des risques de déforestation dans toutes les zones d'approvisionnement direct	# d'hectares dans la chaîne d'approvisionnement directe avec des évaluations des risques de déforestation réalisées	Divulgué par les entreprises		
2	Aucun approvisionnement direct en cacao provenant des Parcs Nationaux et Réserves au travers des programmes d'approvisionnement direct et traçables des entreprises	2.1	Mettre en œuvre des outils/technologies de traçabilité pour garantir qu'aucun achat de cacao ne provienne des réserves et parcs nationaux (de toutes les zones forestières)	% de cacao de source directe traçable de la ferme au premier point d'achat	100%	74%	N/A
3	Une approche différenciée basée sur le niveau de dégradation des forêts sera développée et sera traduite en une stratégie nationale de restauration des forêts	3.1	Soutenir la restauration des forêts classées en collaborant avec les producteurs de cacao, le gouvernement et l'industrie forestière pour mettre en œuvre des contrats d'agroforesterie mixtes sous forme d'intervention portant sur la restauration et les moyens de subsistance	# d'hectares restaurés dans les forêts classées	18 775	0	0
4	Un statut légal de protection et de gestion pour les forêts résiduelles du domaine forestier protégé (domaine rural) de Côte d'Ivoire	4.1	Soutenir les producteurs pour l'enregistrement des arbres	# d'arbres enregistrés	Nouvel indicateur: l'objectif sera développé en 2022	N/A	N/A
		4.2	Soutenir les producteurs pour l'acquisition de documents fonciers	# d'agriculteurs ayant des accords / documents fonciers, etc. obtenus via le soutien des entreprises	Nouvel indicateur: l'objectif sera développé en 2022	762	762
5	L'application publique du Code Forestier et des textes subséquents et la gouvernance par le secteur public seront renforcées	5.1	Promouvoir des campagnes de sensibilisation pour former les producteurs au nouveau code forestier	# d'agriculteurs informés, formés et / ou consultés sur le nouveau code forestier, l'application de la loi, la protection et la restauration des forêts	422 859	104 532	293 927

Toutes les données sont compilées à partir des informations communiquées par les entreprises de l'Initiative Cacao et Forêts.

Certains indicateurs ne sont pas cumulatifs afin d'éviter un double comptage.

TABLEAU DE SUIVI DE L'INITIATIVE CACAO ET FORÊTS - CÔTE D'IVOIRE

	ENGAGEMENTS		ACTIONS	INDICATEURS	OBJECTIF 2022 PAR INVESTISSEMENT DIRECT	# PAR INVESTISSEMENT DIRECT Oct 2019 - Sept 2020	# TOTAL PAR INVESTISSEMENT DIRECT Depuis 2018
PROTECTION ET RESTAURATION DES FORÊTS							
6	Collaboration publique-privé pour mobiliser davantage de ressources techniques et financières pour la protection et la restauration des forêts	**6.1**	Mobiliser des financements pour la protection et la restauration des forêts	# de personnes bénéficiant du PSE: nouveau	N/A	7 217	N/A
				# de personnes bénéficiant du PSE: total actif	27 343	9 308	N/A
7	Collaboration publique-privée pour identifier les bonnes pratiques, les itinéraires techniques et les mécanismes incitatifs pour la restauration des forêts, et les systèmes d'agroforesterie mixtes	**7.1**	Appuyer la distribution et le plantage d'arbres polyvalents pour la restauration des plantations par l'intermédiaire de l'agroforesterie mixte	# d'agriculteurs appliquant l'agroforesterie	Nouvel indicateur: l'objectif sera développé en 2022	62 860	N/A
				# arbres polyvalents distribués pour la plantation à la ferme	12 024 206	3 296 222	523 5492
				# hectares d'agroforesterie de cacao en développement	221 553	103 840	162 704
		7.2	Appuyer la distribution et le plantage d'arbres indigènes pour la restauration des zones hors-plantation (reboisement)	# d'arbres distribués pour la plantation hors ferme	3 372 850	105 689	197 030
				# hectares de zone forestière restaurée en zone rurale	61 666	6 252	6 263
		7.3	Former les agriculteurs à la production CSC, y compris les systèmes d'agroforesterie du cacao	# agriculteurs formés aux bonnes pratiques du CSC	Nouvel indicateur: l'objectif sera développé en 2022	89 778	N/A
8	Création par le gouvernement, en collaboration avec toutes les parties prenantes, d'un fonds public-privé pour le financement sur le long terme des actions de préservation et de réhabilitation des zones	**8.1**	Soutenir la création du fonds public-privé de conservation et de réhabilitation des forêts	Montant en $ contribués au fonds	Mécanisme de financement à mettre en place	N/A	N/A

Toutes les données sont compilées à partir des informations communiquées par les entreprises de l'Initiative Cacao et Forêts.

Certains indicateurs ne sont pas cumulatifs afin d'éviter un double comptage.

TABLEAU DE SUIVI DE L'INITIATIVE CACAO ET FORÊTS - CÔTE D'IVOIRE

	ENGAGEMENTS		ACTIONS	INDICATEURS	OBJECTIF 2022 PAR INVESTISSEMENT DIRECT	# PAR INVESTISSEMENT DIRECT Oct 2019-Sept 2020	# TOTAL PAR INVESTISSEMENT DIRECT Depuis 2018
PRODUCTION DURABLE ET SOURCES DE REVENU DES PRODUCTEURS							
9	Promouvoir l'investissement dans la productivité à long terme du cacao dans des zones appropriées d'un point de vue environnemental afin de produire « plus de cacao sur moins de terres »	9.1	Distribution de matériel végétal amélioré pour le cacao	# de plants améliorés distribués aux agriculteurs	N/A	N/A	N/A
		9.3	Former les producteurs aux bonnes pratiques agricoles (BPA)	# d'agriculteurs touchés par les programmes de formation aux BPA	463 936	329 309	N/A
10	Promouvoir des sources durables et diversifiées de revenus pour les producteurs de cacao	10.1	Promouvoir la diversification des cultures au niveau de la plantation	# de personnes participant à des activités génératrices de revenus supplémentaires (AGR)	Indicateur révisé: l'objectif initial n'est plus applicable et sera réexaminé en 2022	52 185	N/A
		10.2	Appuyer la distribution et le plantage d'arbres polyvalents pour la restauration des plantations par l'intermédiaire de l'agroforesterie mixte	# arbres polyvalents distribués pour la plantation sur l'exploitation	Déjà rapporté en 7.1		
				# hectares d'agroforesterie de cacao			
11	Promouvoir l'inclusion financière et l'innovation afin de faciliter l'accès des producteurs à des fonds de roulement et d'investissement pour la production et la rénovation des exploitations	11.1	Offrir des produits financiers aux agriculteurs et promouvoir l'épargne des agriculteurs	# de personnes au cours de l'année inscrites à des produits et services financiers formels (crédit, assurance, paiement digital, et épargne [banque/mobile]) avec le soutien des entreprises (à l'exclusion du préfinancement des fèves de cacao)	193 677	47 321	N/A
				# de membres des groupes AVEC dans l'année	143 241	47 671	N/A
				# de groupes AVEC dans l'année	Nouvel indicateur: l'objectif sera développé en 2022	1 897	2 292
12	Améliorer la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, avec pour objectif final 100% du cacao traçable depuis la plantation jusqu'au premier point d'achat. Un plan d'action pour la traçabilité sera développé et mis en œuvre étape par étape afin d'atteindre une traçabilité complète et vérifiable, applicable à tous d'ici fin 2019	12.1	Effectuer la cartographie des exploitations dans la chaîne d'approvisionnement directe pour identifier et collecter les données polygonales des limites des plantations de cacao et s'assurer que le cacao n'est pas issu de terres forestières, de réserves et parcs nationaux ni de forêts classées	# d'exploitations cartographiées dans la chaîne d'approvisionnement directe	Déjà rapporté en 1.1		
		12.2	Mettre en œuvre le système de traçabilité au niveau de l'exploitation dans la chaîne d'approvisionnement directe	% de cacao de source directe traçable de la ferme au premier point d'achat	Déjà rapporté en 2.1		

Toutes les données sont compilées à partir des informations communiquées par les entreprises de l'Initiative Cacao et Forêts.

Certains indicateurs ne sont pas cumulatifs afin d'éviter un double comptage.

TABLEAU DE SUIVI DE L'INITIATIVE CACAO ET FORÊTS - CÔTE D'IVOIRE

ENGAGEMENTS		ACTIONS		INDICATEURS	OBJECTIF 2022 PAR INVESTISSEMENT DIRECT	# PAR INVESTISSEMENT DIRECT Oct 2019 - Sept 2020	# TOTAL PAR INVESTISSEMENT DIRECT Depuis 2018
PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS ET INCLUSION SOCIALE							
13	Partage complet et efficace des informations, consultation et participation pleine et entière des producteurs de cacao et leurs communautés qui sont affectés par les changements d'utilisation des terres proposés	**13.1**	Organiser des consultations au niveau des communautés cacaoyères sur la mise en œuvre des Cadres d'Action	# agriculteurs informés, formés et / ou consultés sur le nouveau code forestier, l'application de la loi, la protection et la restauration des forêts	Déjà rapporté en 5.1		
14	Promouvoir des modèles communautaires de protection et de restauration des forêts	**14.1**	Établir et/ou appuyer des programmes communautaires de gestion des ressources naturelles pour la restauration/protection de la forêt	# de communautés cacaoyères actives disposant d'un programme de restauration et de protection des forêts	1 129	90	284
				# d'hectares sous GCRN	3 199	242	9 283
15	Développement de plans d'action pour la protection et restauration de la forêt, et l'intensification responsable de l'agriculture qui prennent en compte les besoins de la jeunesse et les questions d'égalité des genres	**15.1**	Développer des plans d'action qui soient sensibles aux dimensions jeunes et genre	# d'individus participant à des projets et activités d'autonomisation des femmes	Indicateur révisé: l'objectif initial n'est plus applicable et sera réexaminé en 2022	115 782	N/A
				# de personnes participant à des projets et activités axés sur les jeunes (de 15 à 35 ans)	Indicateur révisé: l'objectif initial n'est plus applicable et sera réexaminé en 2022	2 830	N/A

Toutes les données sont compilées à partir des informations communiquées par les entreprises de l'Initiative Cacao et Forêts.

Certains indicateurs ne sont pas cumulatifs afin d'éviter un double comptage.

Initiative
Cacao et
Forêts

World Cocoa
Foundation

the sustainable
trade initiative

Ministry of Foreign Affairs

UKaid
from the British people